

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2022**

XXXXX

Le vingt et un mars deux mille vingt deux, à dix-huit heures trente, les représentants de l'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le quinze mars deux mille vingt deux, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération – Salle du Conseil à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Michel VIAULT, Alain PICARD, Jacqueline DELAUNAY, Isabelle LEROY (à partir de la délibération I-2), Guy SOURISSEAU, Cédric VAN VOOREN, Jean-Paul BREGEON, Jean-Paul OLIVARES, Sylvain APAIRE, Pierre-Marie CAILLEAU, Patrick PELLOQUET, Médéric THOMAS, Xavier TESTARD, Pascal BERTRAND : Vice-Présidents.

Florence DABIN, Olivier VITRÉ, Florence JAUNEAULT, Sylvain SENECAILLE, Sylvie BARBAULT, Guy BARRÉ, Dominique LANDREAU, Annick JEANNETEAU, Dominique HERVÉ, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Dominique SECHET, Laurence TEXEREAU, Christophe PIET, Frédéric PAVAGEAU, Gérard PETIT, Patrice BRAULT, Philippe BERNARD, Florent BARRÉ, Olivier RIO, Serge LEFEVRE, Louis-Marie GUETTÉ, Ammar HADJI : Conseillers délégués.

Charline ABELLARD-COLINEAU, Philippe ALGOET, Olivier BAGUENARD, Jean-François BAZIN, Franck CHARRUAU, Murielle COURTAY, Guy DAILLEUX, François DEBREUIL, Ingrid FERCHAUD, Astrid FRAPPIER, Elisabeth HAQUET, Kai-Ulrich HARTWICH, Patricia HERVOUET, Marie-Noëlle JOBARD, Marie-Françoise JUHEL, Laurent JUTARD, Franck LOISEAU, Evelyne PINEAU, Patricia RIGAUDEAU, Sylvie TOLASSY : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Isabelle LEROY (Ayant donné procuration à Michel VIAULT jusqu'à la délibération I-1), Sylvie ROCHAIS (Ayant donné procuration à Jean-François BAZIN) : Vice-Présidents.

Sébastien CRÉTIN (Ayant donné procuration à Louis-Marie GUETTÉ), Josette GUITTON (Ayant donné procuration à Guy BARRÉ) : Conseillers délégués.

Vanessa BERNIER (Ayant donné procuration à Marie-Françoise JUHEL) : Conseiller.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Michel VIAULT comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 21 février 2022 est soumis à la signature des conseillers communautaires, conformément à l'article 26 du règlement intérieur.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n°2022/023 à n°2022/086 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

X - BUREAU

0-1 – SOUTIEN A L'UKRAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (61 « Pour ») décide,

Article unique : de réserver la somme de 20 000 € en soutien au peuple ukrainien afin de pouvoir l'affecter, le moment venu.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Ressources Humaines, Mobilité et Mutualisations

I-1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article unique : de procéder à la suppression et à la création des emplois tels que mentionnés ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Aménagement		1 emploi du cadre des ingénieurs	1 emploi du cadre des ingénieurs en chef	01/04/2022
Justification	Modification du cadre d'emplois en lien avec la situation de l'agent recruté			
Culture	Ludothèque	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints d'animation	1 emploi du cadre d'emplois des animateurs	01/04/2022
Justification	Régularisation suite à promotion interne			

Centre Technique Municipal	Bâtiments	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	01/04/2022
Justification	Régularisation suite à promotion interne			

Arrivée de Madame Isabelle LEROY.

Statuts AdC - Représentations

I-2 – DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - MODIFICATION

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article 1 : de ne pas s'opposer à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions.

Article 2 : de désigner :

- Monsieur Laurent FESTOC, pour siéger au sein de la commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines, en lieu et place de Monsieur Juan CARRALERO,
- Monsieur Florent BARRE, pour siéger au sein de la commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines, en lieu et place de Monsieur Olivier BAGUENARD,
- Madame Céline LANGLOIS, pour siéger au sein de la commission Culture, en lieu et place de Monsieur Laurent FESTOC,
- Monsieur Alain TOUZET, pour siéger au sein de la commission Environnement, en lieu et place de Monsieur Philippe RODRIGUEZ,
- Madame Virginie RAUD, pour siéger au sein de la commission Environnement, en lieu et place de Madame Valérie GUINEBERTEAU,
- Monsieur Alban BAUDIN, pour siéger au sein de la commission Aménagement de l'Espace, en lieu et place de Monsieur Philippe RODRIGUEZ,
- Monsieur Pascal DANIEAU, pour siéger au sein de la commission Aménagement de l'Espace, en lieu et place de Monsieur Eric LOMBART,
- Monsieur Olivier BACLE, pour siéger au sein de la commission Bâtiments – Voiries – Grands Projets - Mobilité, en lieu et place de Monsieur Pascal DANIEAU,
- Monsieur Olivier BAGUENARD, pour siéger au sein de la commission Développement économique - Agriculture, en lieu et place de Monsieur Florent BARRE.

I-3 – SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIDAEP) DES MAUGES ET DE LA GATINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : de ne pas s'opposer, à l'unanimité (60 « Pour »), à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de l'Agglomération du Choletais au sein du Syndicat Interdépartemental pour l'alimentation en eau potable (SIDAEP) des Mauges et de la Gâtine.

Article 2 : de désigner, à l'unanimité des suffrages valablement exprimé (55 « Pour », 5 « Abstention »), Monsieur Dominique LANDREAU pour siéger au sein du SIDAEP des Mauges et de la Gâtine en lieu et place de Monsieur Philippe RODRIGUEZ, en qualité de délégué titulaire.

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AGRICULTURE

Économie (création et commercialisation des zones)

II-1 – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE COLORALU - ZONE DE LA CONTRIE AU MAY-SUR-EVRE

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la société COLORALU ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré AH 148, 149, 150 et B 968p pour environ 10 000 m² (surface à parfaire par un bornage) situé zone de la Contrie au May-sur-Evre, sur la base d'un prix ferme de 13 € HT/m². Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(Cf. Annexe II-1)

II-2 – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE J-CONCEPT - ZONE DE GRAND VILLAGE A TREMENTINES

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article 1 : d'approuver la cession à l'entreprise J-CONCEPT ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré ZR 115, d'environ 2 483 m² situé zone de Grand Village à Trémentines sur la base d'un prix ferme de 15 € HT/m². Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(Cf. Annexe II-2)

II-3 – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ALLARD PAYSAGE - ZONE DE L'APPENTIERE A MAZIERES-EN-MAUGES

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la société ALLARD PAYSAGE ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré B 1265, de 740 m² environ, situé zone d'activités de l'Appentière à Mazières-en-Mauges, sur la base d'un prix ferme de 13 € HT le m². Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(Cf. Annexe II-3)

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Politique de la Ville - Accessibilité - Prévention de la délinquance

III-1 – PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article unique : d'attribuer, dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, une subvention de :

- 69 € à Cholet Sports Loisirs,
- 50 € à Cholet Tennis de Table,
- 75 € à La Jeune France.

III-2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article unique : d'attribuer des subventions dans le cadre de la politique de prévention des violences, menée par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), à savoir :

- 1 000 € à l'association Solidarité Femmes 49, pour les permanences tous les mercredis du mois, au Centre Social et Socioculturel Pasteur, ayant pour objet l'accueil des femmes victimes de violence,
- 2 500 € à l'Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels (AAVAS), pour les permanences qui ont lieu deux mercredis par mois, liées à la prise en charge globale et pluridisciplinaire des personnes, de 16 ans et plus, victimes de violences sexuelles, ainsi que de leur entourage.

IV - CULTURE

Conservatoire et école d'arts

IV-1 – ADHESION AU POLE DE COOPERATION POUR LES MUSIQUES ACTUELLES EN PAYS DE LA LOIRE (LE POLE)

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article unique : d'approuver l'adhésion de l'Agglomération du Choletais au Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire (LE PÔLE). Le montant de la cotisation s'élève à 165 € pour l'année scolaire 2021-2022.

Spectacle vivant et équipements dédiés

IV-2 – ARLEQUINS 2022 / LES IMPROMPTUS - INDEMNITES KILOMETRIQUES DES TROUPES

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article unique : de verser à chaque troupe sélectionnée dont le siège social est situé à plus de 20 km (aller) de Cholet, une indemnité conformément au tableau joint et selon le nombre de personnes participant à la représentation. Le nombre de kilomètres (aller) de la ville du siège social de la troupe à Cholet est déterminé par rapport au trajet le plus rapide d'après le site Internet Viamichelin. Cette indemnité sera payée aux troupes par virement bancaire après la manifestation sur présentation de justificatifs.

(Cf. Annexe IV-2)

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – AIDE FINANCIÈRE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article unique : d'accorder des subventions, au titre de la politique locale de l'habitat, dans les conditions suivantes :

<u>Au titre de l'aide à l'acquisition-amélioration du parc privé en centre-ville et centre-bourg</u>		
<u>Bénéficiaire</u>	<u>Lieu</u>	<u>Montant maximum</u>
Personne physique	1 logement situé à Cholet	5 000 €

<u>Au titre de l'aide à la rénovation de l'habitat privé (OPAH-RU Coeur de Ville de Cholet)</u>		
<u>Bénéficiaire</u>	<u>Lieu</u>	<u>Montant maximum</u>
Personne physique	1 logement situé à Cholet	1 737 €

PLU

V-2 – ENGAGEMENT DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DES CERQUEUX - DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

Monsieur le Président et Monsieur Jean-Paul BREGEON ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (54 « Pour », 5 « Abstention ») décide,

Article 1 : De prendre acte de l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Cerqueux.

Article 2 : De définir les objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure :

- déclarer l'intérêt général du projet porté par l'entreprise TRANSPORTS BREMOND, sise à la Zone d'Activité de la Loge,
- mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Cerqueux en conséquence.

Article 3 : D'approuver les modalités de concertation préalable de la mise en compatibilité du PLU de la commune des Cerqueux, telles que défini en annexe.

(Cf. Annexe V-2)

V-3 – ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CORON - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (58 « Pour », 2 « Abstention ») décide,

Article 1 : De prendre acte de l'engagement de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coron.

Article 2 : De définir les objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure :

- ouvrir à l'urbanisation le lotissement " Le Côteau du Pinier ",
- inciter à une gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- favoriser la densification des activités au sein de la zone de Chantelevent.

(Cf. Annexe V-3)

V-4 – DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA TESSOUALLE - BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Président et Monsieur Cédric VAN VOOREN ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (59 « Pour ») décide,

Article unique : D'arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté en annexe 1, menée dans le cadre de la procédure de déclaration du projet de centre de tri de la société UNITRI, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Tessoualle.

(Cf. Annexe V-4)

V-5 – DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHOLET ET DE SA COMMUNE ASSOCIEE DU PUY-SAINT-BONNET - BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Président et Monsieur Jean-Paul BREGEON ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (59 « Pour ») décide,

Article unique : D'arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté en annexe 1, menée dans le cadre de la procédure de déclaration de projet du groupe THALES emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Cholet et de sa commune associée du Puy-Saint-Bonnet.

(Cf. Annexe V-5)

Négociations foncières et patrimoniales

V-6 – DESAFFECTATION ET RESTITUTION D'UN BIEN DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DE TOUTLEMONDE SUITE A LA FERMETURE DE L'ANCIEN ECO-POINT

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article 1 : de constater la désaffectation de l'immeuble cadastré section AD n°114p, d'une emprise d'environ 600 m², situé en bordure de la route départementale n°158 à Toutlemonde, et sur lequel était construit un éco-point pour l'exercice de la compétence " Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés " par l'Agglomération du Choletais.

Article 2 : d'approuver la restitution en l'état de l'immeuble à la commune de Toutlemonde.

Article 3 : de constater cette restitution par la rédaction d'un procès-verbal.

(Cf. Annexe V-6)

V-7 – DESAFFECTATION ET RESTITUTION D'UN BIEN DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DE SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET SUITE A LA FERMETURE DE L'ANCIEN ECO-POINT

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article 1 : de constater la désaffectation de l'immeuble cadastré section C n° 1891p, d'environ 450 m² et C n° 1892p, d'environ 300 m², situé au lieu-dit Les Ajoncs à Saint-Léger-sous-Cholet, et sur lequel était construit un éco-point pour l'exercice de la compétence " Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés " par l'Agglomération du Choletais.

Article 2 : d'approuver la restitution en l'état de l'immeuble à la commune de Saint-Léger-Sous-Cholet.

Article 3 : de constater cette restitution par la rédaction d'un procès-verbal.

(Cf. Annexe V-7)

VI - ENVIRONNEMENT

Assainissement

VI-1 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POSTE DE REFOULEMENT AU MAY-SUR-EVRE - CONSTITUTION D'UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC ALTER PUBLIC

Monsieur le Président, Madame Florence DABIN, Monsieur Sylvain APAIRE et Monsieur Patrice BRAULT ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (57 « Pour ») décide,

Article unique : d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec ALTER PUBLIC et relative aux travaux de redimensionnement du poste de refoulement situé dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Baronnerie, au May-sur-Evre.

ALTER PUBLIC est désigné comme maître d'ouvrage unique chargé, pour l'opération, d'assurer ou de faire assurer les missions de maîtrise d'œuvre (conception et suivi des travaux), de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants pour la réalisation des travaux, de signer et notifier les marchés correspondants et de les exécuter au nom des deux maîtres d'ouvrages.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit à 47 965 € HT.

Les parties sont engagées à hauteur de 88,12 % pour l'Agglomération du Choletais et 11,88 % pour ALTER PUBLIC, du montant des travaux attribués à l'issue des procédures de marchés publics, dans la limite du coût prévisionnel des travaux.

VII - BÂTIMENTS - VOIRIES - GRANDS PROJETS - MOBILITÉ

Mobilité

VII-1 – AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

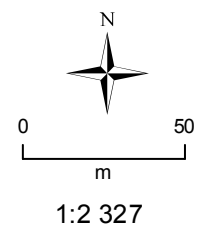
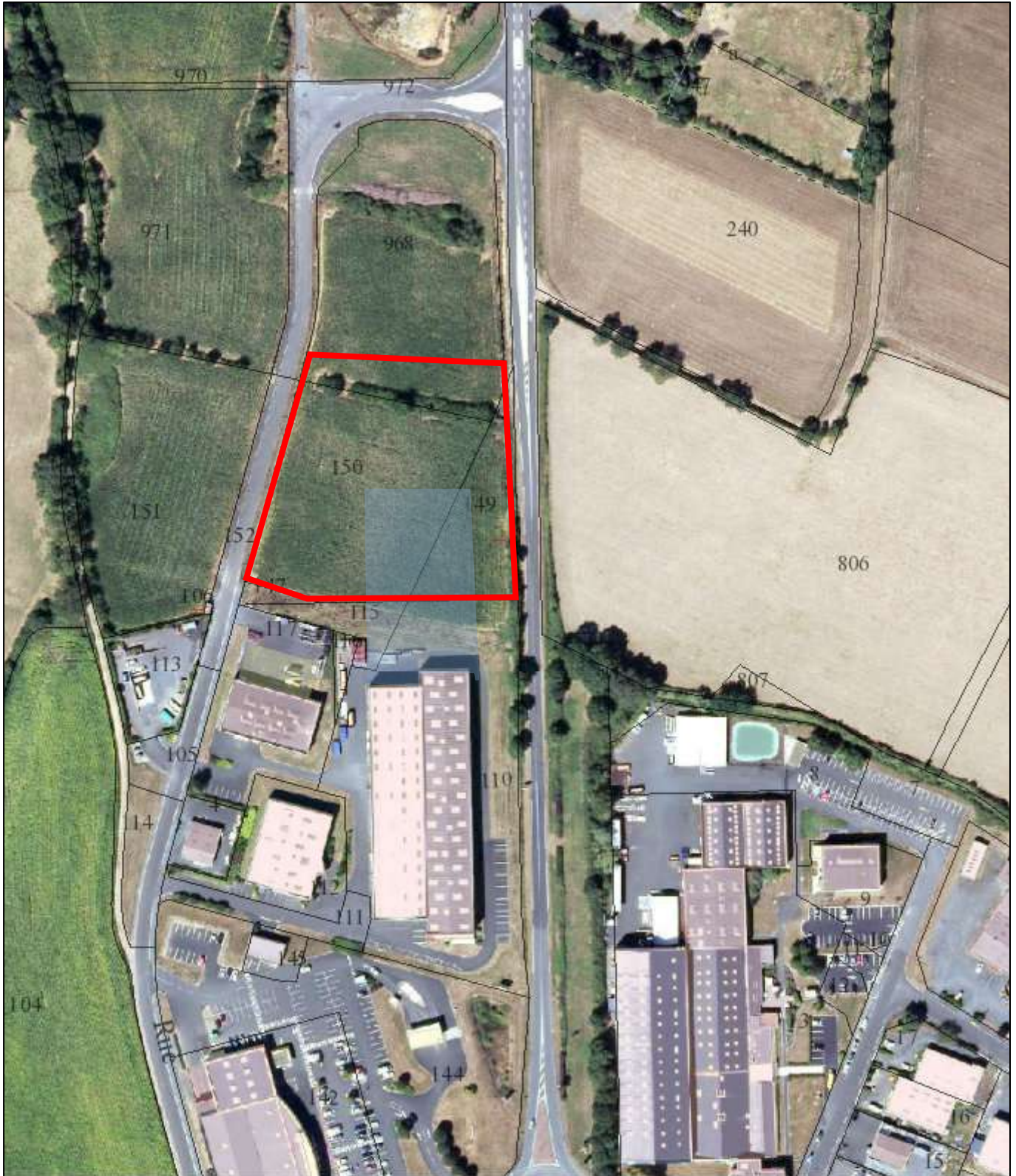
Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 « Pour ») décide,

Article unique : d'accorder des subventions, aux particuliers, listées dans l'annexe ci-jointe, au titre du dispositif d'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE).

(Cf. Annexe VII-1)

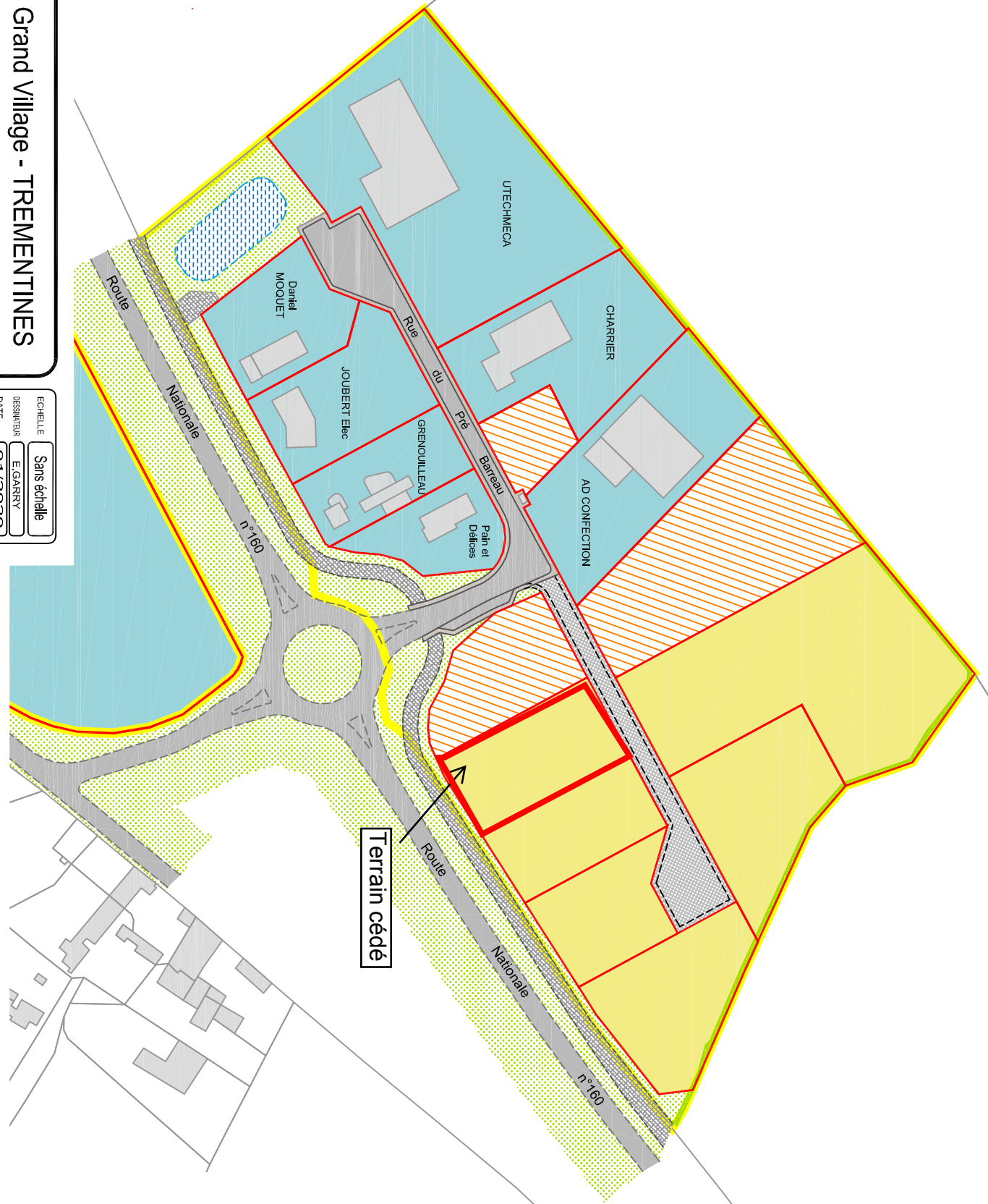
ZI DE LA CONTRIE- LE MAY SUR EVRE



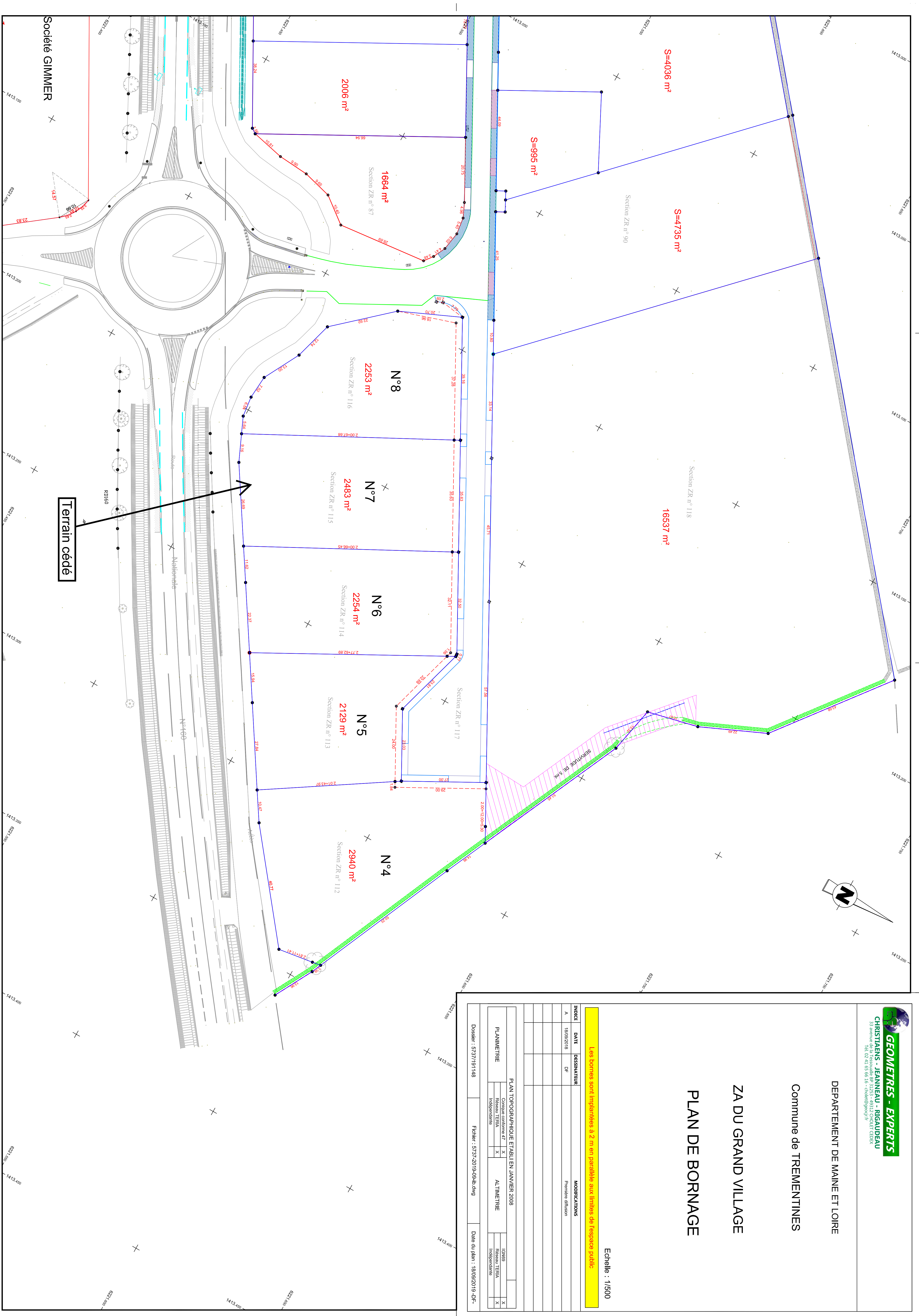
Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

12/01/2022

ECHELLE	Sans échelle
DESSINATEUR	E. GARRY
DATE	01/2020
NOU DE FICHIER AUTOCAD	TREMENTINES-Grand Village - La Confection



	Libre
	Vendu
	Réservé



GEOMETRES - EXPERTS
 CHRISTIAN JEANNEAU - RIGAUDEAU
 18, rue de la République - 41000 - TREMENTINES
 Tél. 02 37 52 51 50 - 02 37 52 51 51 - 02 37 52 51 52

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
 Commune de TREMENTINES
 ZA DU GRAND VILLAGE
 PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/500
 Les bornes sont implantées à 2 m en partance aux limites de l'espace public.

INDICE	DATE	REVISIONS	MODIFICATIONS
1	05/2008	01	Plan de bornage

PLANIMETRIE	GEOMETRIE	ALTIMETRIE	ORIENT	PROFIL
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PLAN TOPOGRAPHIQUE ETABLIS EN JANVIER 2008
 GEOMETRES JEANNEAU RIGAUDEAU
 18, rue de la République - 41000 - TREMENTINES
 Tél. 02 37 52 51 50 - 02 37 52 51 51 - 02 37 52 51 52

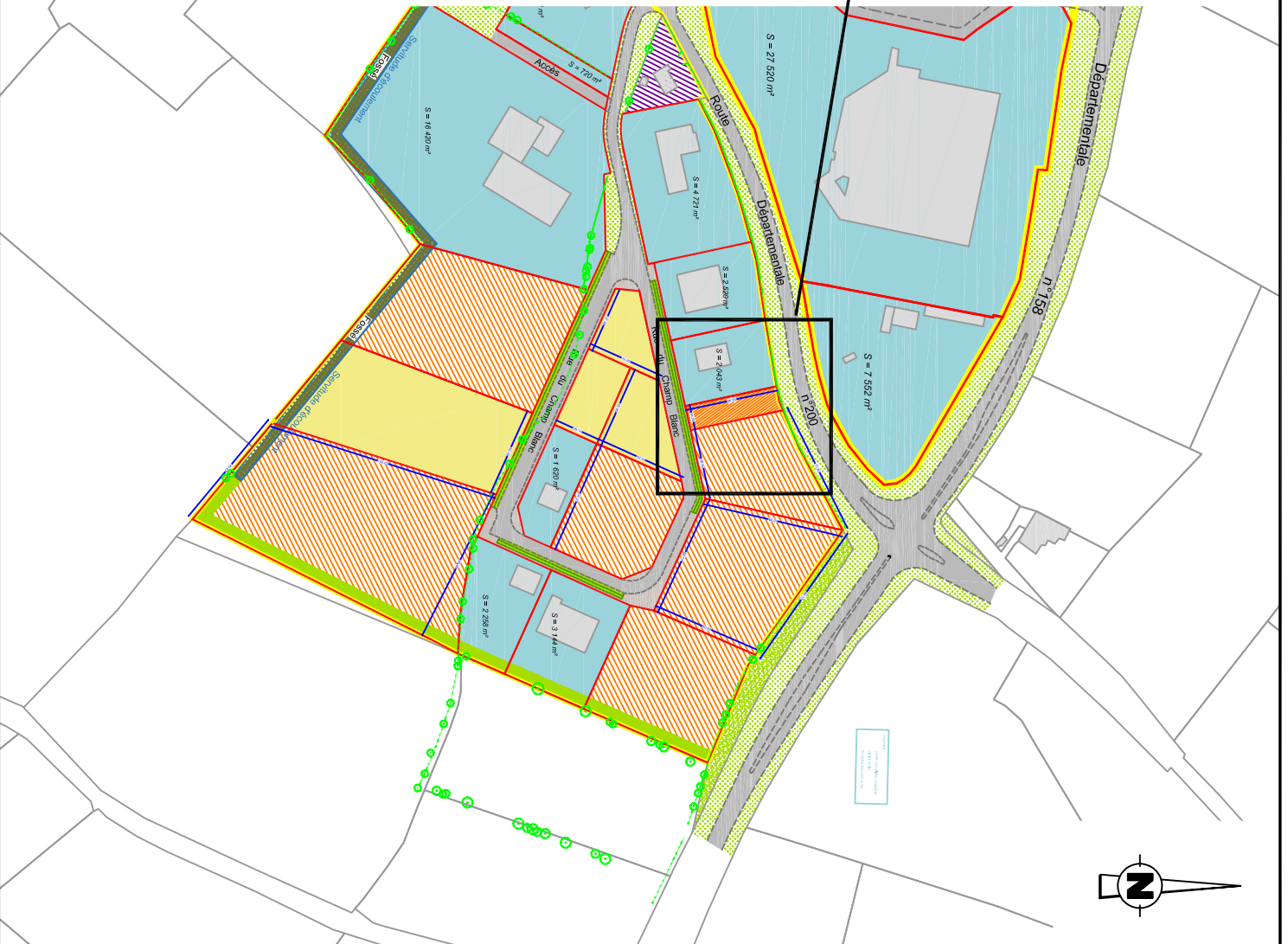
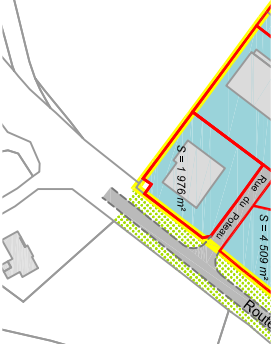
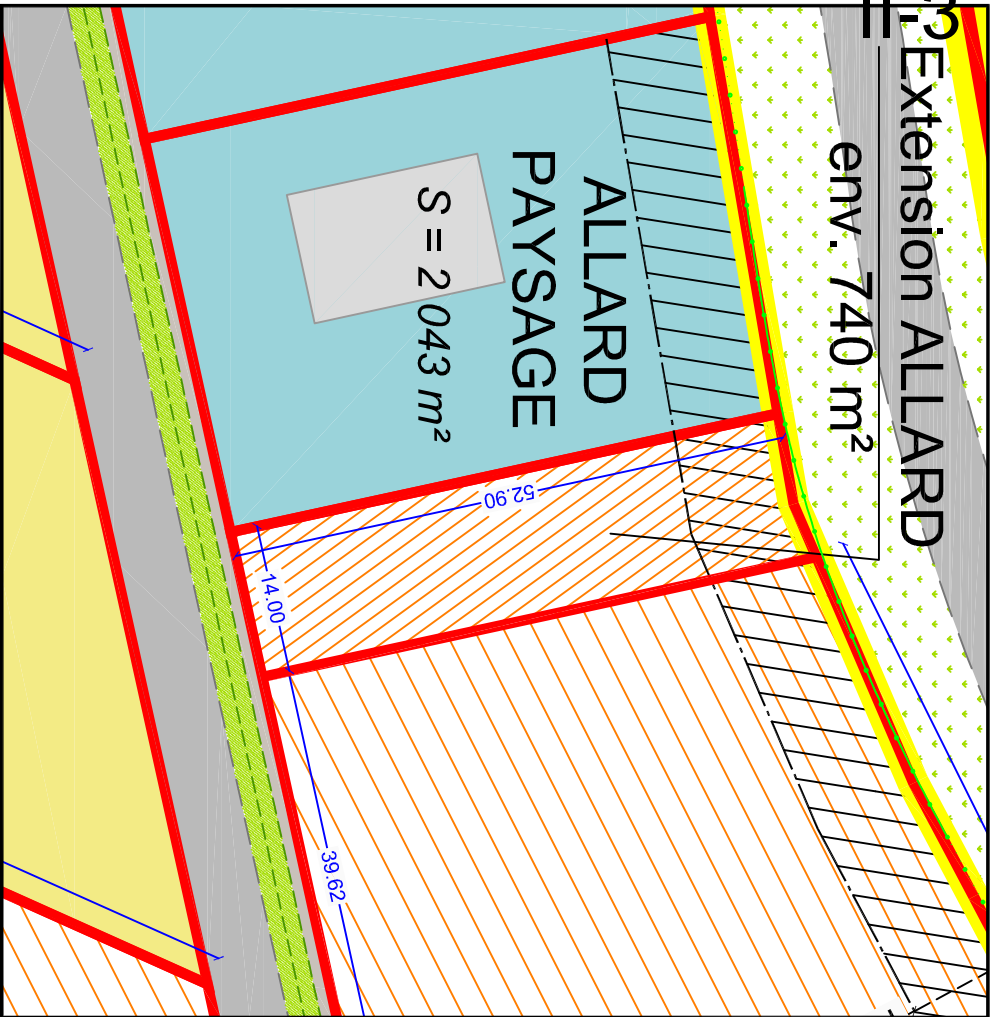
Ordre : 572718148
 Fichier : 57972010508-03.mxd
 Date du plan : 18/02/09 09h

Société GIMMER

Terrain cédé

3 Extension ALLARD

env. 7440 m²



Champ Blanc - MAZIERES EN MAUGES
Projet de découpage

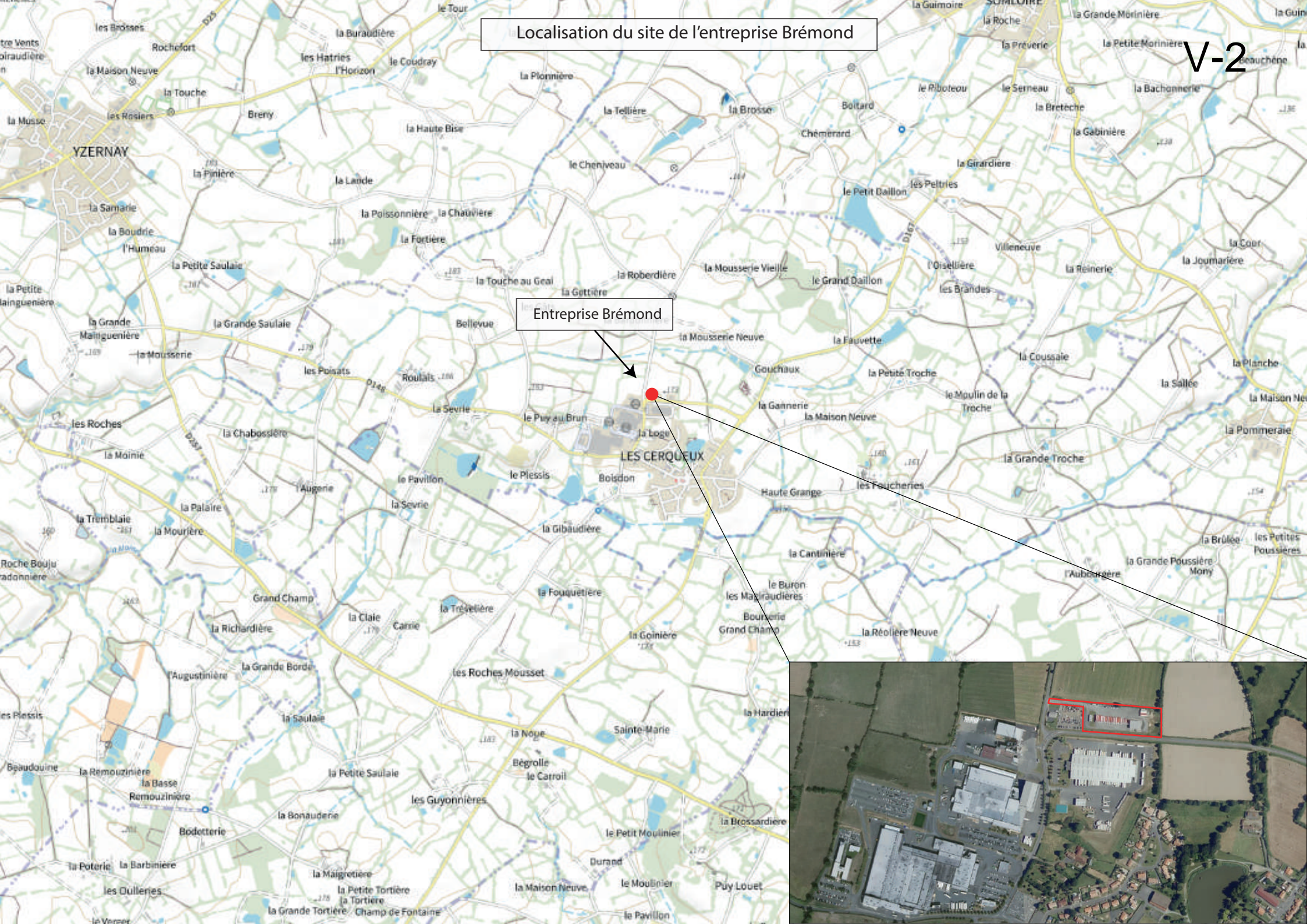
ECHELLE	Sans échelle
DESSINATEUR	E. GARRY
DATE	07/2021
MON DE FICHIER AUTOCAD	MAZIERES EN MAUGES - Appeler + Champ Blanc

INDEMNITÉS TROUPES IMPROMPTUS

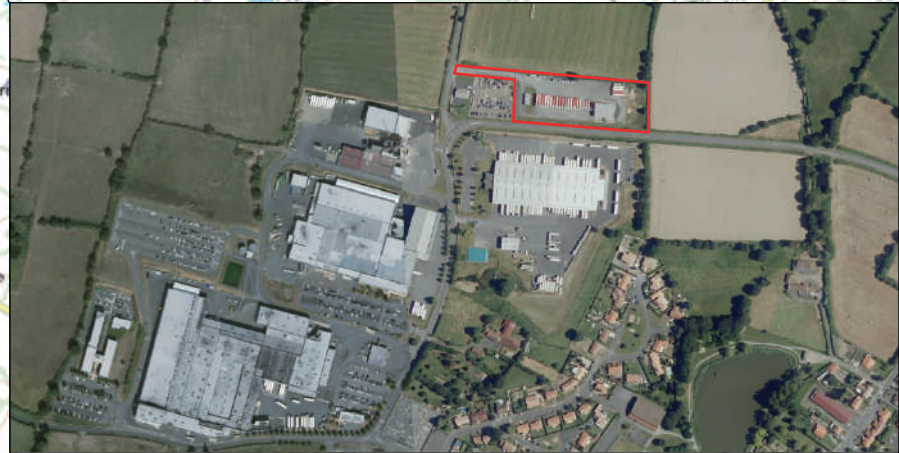
Distance (aller) en km		De 20 à 60 km	De 61 à 100 km	De 101 à 150 km	De 151 à plus
Indemnité forfaitaire pour le trajet aller/retour	De 1 à 4 personnes	24 €	48 €	75 €	105 €
	De 5 à 8 personnes	48 €	96 €	150 €	210 €
	De 9 à 12 personnes	72 €	144 €	225 €	315 €
	De 13 personnes et plus	96 €	192 €	300 €	420 €

Localisation du site de l'entreprise Brémond

V-2



Entreprise Brémond



Annexe 2

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune Les Cerqueux

Modalités de concertation

Information du public :

La concertation préalable débutera le 28 mars 2022 à 8h30, et se clôturera le 15 avril 2022 à 17h30. Le public sera informé de l'ouverture de la concertation par les dispositifs suivants :

- parution d'un article dans un journal local dans les huit jours précédents le début de la concertation,
- affichage d'un avis administratif visible de l'espace public à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie des Cerqueux, au plus tard le premier jour de l'ouverture et durant toute la concertation.

Durant la concertation, un article informera le public des possibilités de consultation du dossier et de participation à la concertation via le journal hebdomadaire de l'Agglomération du Choletais " Synergences hebdo ".

Une page dédiée à la concertation préalable sera créée sur le site internet urbanisme.cholet.fr et proposera ces mêmes informations.

Composition et mise à disposition du dossier de concertation :

Le dossier de concertation comportera au moins :

- la délibération fixant les modalités de concertation ainsi que la présente annexe,
- un plan de situation,
- un résumé non technique du projet de mise en compatibilité du PLU de la commune des Cerqueux,
- le dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau du 25 novembre 2020 ainsi que son complément d'information et sa proposition de mesures compensatoires datés du 16 novembre 2021,
- le récépissé de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, émis par la direction départementale des territoires, daté du 3 décembre 2021.

Il sera complété, le cas échéant, par les avis émis par les personnes publiques associées.

Ce dossier sera mis à la disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30) et à la mairie des Cerqueux aux heures habituelles d'ouverture au public (le lundi de 09h00 à 12h15, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h30, le mercredi de 08h00 à 12h15 et le samedi de 09h00 à 12h00).

Il sera aussi téléchargeable sur la page dédiée à la concertation préalable sur le site internet urbanisme.cholet.fr. Eu égard à la situation sanitaire, le public est invité à utiliser les modes de consultations dématérialisés.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier mis à disposition auprès de l'AdC.

Participation du public :

Le public pourra formuler ses observations pendant la période de la concertation :


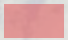
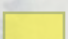
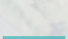

- sur le registre joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie des Cerqueux,

– en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62 111, 49 321 CHOLET CEDEX,

– par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr (objet : observations – Mise en compatibilité du PLU des Cerqueux).

Eu égard à la situation sanitaire, le public est invité à utiliser les modes de participation dématérialisés.



-  Pôles de la commune
-  Zones 2Aub du coteau du pinier
-  Potentiel de densification mobilisable
-  Potentiel de mobilisation après reconstruction / réhabilitation
-  Enveloppe urbaine

Annexe 1 – Cartographie des potentiels de densification au sein de l'enveloppe urbaine

Identification des potentiels ayant fait l'objet d'aménagement :

1 : Lotissement Farineau II (il reste 1 lot commercialisable sur les 7 commercialisés avec une densité de 5 logements par hectare)

2 : Lotissement les Boussains II (les 24 lots ont été commercialisés avec une densité de 12 logements par hectare).

3 : Lotissement des Genêts (il reste 4 lots commercialisables sur les 32 commercialisés avec une densité de 14 logements par hectare).

Identification des sites mobilisables

4 : Les 5 parcelles situées en centre-bourg et au sud de la départementale 960 (traversant la commune d'est en ouest) sont de propriété privée et déjà construites nécessitant une réhabilitation ou une reconstruction sur un temps plus long.

5 : Les 11 parcelles sont de propriété privée et sont des dents creuses localisées en zone pavillonnaire. Le référentiel de ces dents creuses mobilisables attirent majoritairement les habitants de Coron et ne correspondent pas aux attentes perçues par les nouveaux habitants.

Annexe 1 – Bilan de la concertation

1/ Une information efficace du public

La publicité annoncée lors de la délibération définissant les modalités de concertation avec le public a bien été réalisée:

- Une insertion presse a été réalisée au début de la concertation
- Un article dans le " Synergences Hebdo " a été inséré.
- Un article sur cholet.fr et latessoualle.com

Outre cette publicité exigée par la délibération définissant les modalités de concertation, d'autres communications ont été faites :

- Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter) de l'AdC ont été mobilisés pour faire la publicité de la réunion publique.
- La presse s'est saisie à plusieurs reprises de ce dossier.

Les preuves de ces insertions sont proposées en annexe à ce bilan.

2/ Un dossier aisément consultable

Un dossier de consultation permettant au public d'avoir une information suffisamment claire sur la mise en compatibilité du PLU et ses incidences sur l'environnement a été tenu à la disposition du public :

- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais, à la mairie de La Tessoualle et à l'Hôtel d'Agglomération du Bocage Bressurais.
- sur urbanisme.cholet.fr.

Le public s'est peu mobilisé pour consulter le dossier papier. En revanche, le dossier dématérialisé a été téléchargé à 237 reprises. Rappelons que la concertation s'est déroulée dans un contexte sanitaire particulier avec l'épidémie de la COVID-19. S'il n'y a pas eu de mesures de restriction des déplacements et d'accès aux lieux de consultation des dossiers, le public, encouragé par la publicité qui a été faite autour de cette concertation, a privilégié les modes dématérialisés d'information.

3/ Aucune observation

Le public a pu participer à la concertation :

- par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr
- sur les registres joints aux dossiers à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et en mairie de La Tessoualle

Malgré cet ensemble de dispositif de participation du public, aucune observation n'a été émise.

4/ Une réunion publique bien suivie

Une réunion publique a rassemblé 39 participants le 4 février 2022. Le public a mis ce temps d'échange à profit pour évoquer des sujets divers : impact des flux sur le trafic, insertion paysagère avec les principes de maintien et de renforcement des haies, etc). Le compte rendu de cette réunion est présenté en annexe.

Conclusion

La concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Tessoualle s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Le public a été largement informé des possibilités de consultation du dossier, et de sa capacité à participer à la concertation. Le dossier était de qualité et permettait une prise d'information aisée. Malgré un contexte sanitaire qui a probablement dissuadé certains d'une consultation physique du dossier, le public s'est significativement saisi des modes de consultation dématérialisés du dossier. La réunion publique a été un temps fort d'échange qui a permis d'éclaircir plusieurs points du dossier, qui n'est pas remis en cause.

En revanche, aucune observation n'a été émise. Les modes de participations étaient classiques et correctement mis en œuvre, et n'ont ainsi pas été à l'origine d'une contrainte quelconque dans l'expression du public. L'absence d'expression du public est ainsi interprétée soit comme un désintérêt du public pour ce projet, soit comme un signal d'approbation tacite.

Annexes :

- 1- Insertions presses
- 2- Certificat d'affichage
- 3- Extrait de cholet.fr
- 4- Extrait de latessoualle.com
- 5- Extrait du Synergences Hebdo
- 6- Registres clôturés
- 7- Réunion publique
 - 7-1- Relai LinkedIn Cholet
 - 7-2- Relai Facebook Cholet
 - 7-3- Relai Twitter Cholet
 - 7-4- Presse
 - 7-5- Compte rendu
 - 7-6- Photos de la réunion publique
 - 7-7- Diaporama présenté lors de la réunion publique
 - 7-8- Articles de presse post réunion publique

(3 000 000 euros), par voie de création de 200 000 actions ordinaires nouvelles. Les articles 7 et 8 des statuts de la société ont été corrélativement modifiés.

Pour avis :

EARL «DES GRANDES PLACES»

Société civile
Au capital social variable
de 114 336,76 euros
Les Grandes Places
Beaupréau

49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
RCS Angers 319 996 633

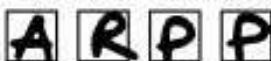
DISSOLUTION

Le 13 décembre 2021, l'associée unique a décidé, à effet du 31 décembre 2021, la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé Les Grandes Places, Beau-préau, 49600 Beaupréau-en-Mauges. Mme Lefort épouse Tuffereau Marie-Claude, Les Grandes Places, Beaupréau-en-Mauges, est nommée liquidateur pour une durée illimitée ; elle détient les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et liquider la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Angers.

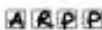
Pour avis :
Le Liquidateur.

Notre publication adhère à



dont elle suit
les recommandations

Les remarques concernant
une publicité parue dans
notre publication sont à adresser au



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

23 rue Auguste Vequeux
75119 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant
les petites annonces classées sont
à adresser directement au journal

que a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, et de ne pas renouveler le mandat de Salustro Reydel, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis :

Avis administratifs

Déclaration du projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Tessouale pour le projet de centre de tri des déchets recyclables Modalités de concertation associés

AVIS

Par délibération en date du 13 décembre 2021, le conseil de communauté de l'agglomération du Choletais (AdC) a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour permettre la réalisation du centre de tri des déchets recyclables.

Cette délibération est affichée à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et en mairie de La Tessoualle pendant minimum 1 mois.

Du 16 décembre 2021 et jusqu'au 18 février 2022, les mesures de concertation suivantes sont prévues :

- mise à disposition d'un dossier de concertation en mairie de La Tessoualle et au siège de la communauté de communauté de l'AdC,
- mise à disposition d'un dossier de concertation sur les sites internet des collectivités à savoir :
latessoualle.com
cholet.fr
- mise à disposition d'un registre en mairie de La Tessoualle et à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais permettant le recueil des observations,
- le public pourra également adresser ses observations à l'adresse mail :
amenagementadco@cholet-agglomeration.fr
- organisation d'une réunion publique commune avec le territoire de la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais dont la publicité sera faite par article dans la presse quotidienne régionale.

nez-vous
k famille

contenus
s)

29€
/mois
au lieu de
54€^{ans}

Déjà abonné ?

Gérez votre abonnement en appelant
un conseiller du lundi au vendredi
de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau
12 h - 15 h) et le samedi de 8 h à 12 h 30

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel en surtaxe)



Le 21 FEV. 2022

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel - Habitat

N/RÉF : 2022/44 SM

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Président de l'Agglomération du Choletais (AdC), certifie que, du 16 décembre 2021 au 18 février 2022 :

- un dossier de concertation a été mis à disposition en Mairie de la Tessoualle, et au siège de l'AdC et du Bocage Bressuirais,
- un dossier de déclaration de projet a été mis à disposition sur les sites internet des collectivités concernées, à savoir, latessoualle.com et cholet.fr,
- un registre permettant le recueil des observations a été mis à disposition en Mairie de La Tessoualle et à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais.



Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de l'Agglomération du Choletais
Député honoraire

Accueil • Actualités • Infos Urbanisme

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Tessoualle - Concertation préalable

Mise à jour le 16/12/2021 - La 1275 fois



Afin de permettre le projet de centre de tri à La Tessoualle, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est nécessaire.

Une concertation est ouverte au public dans le cadre de cette procédure, engagée par délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) en date du 14 décembre 2021.

Objet de la procédure

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cholet poursuit deux objectifs :

- > déclarer d'intérêt général du projet de centre de tri des déchets recyclables porté par la SPL UNITRI,
- > mettre en compatibilité le PLU de Cholet en conséquence.

Toute information concernant le dossier ou les modalités de concertation peuvent être demandée auprès de l'Agglomération du Choletais :

- > par courriel : amenagement-adc@choletagglomeration.fr
- > par téléphone : 02 44 09 25 94

Accès au dossier

Le dossier de concertation est accessible :

- > en téléchargement : [PLU de La Tessoualle - Projet centre de tri](#)
- > en version papier consultable à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais, aux horaires habituelles d'ouverture
- > en version papier consultable à la Mairie de La Tessoualle

Compte tenu de l'épidémie de coronavirus, le public est invité à privilégier l'accès dématérialisé au dossier.

Participation du public

Le public pourra formuler ses observations pendant la période de la mise à disposition :

- > sur le registre joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie de La Tessoualle
- > en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62 111, 49 321 CHOLET CEDEX,
- > par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr (objet : observations – Mise en compatibilité du PLU La Tessoualle).

Eu égard à la situation sanitaire, le public est invité à utiliser les modes de participation dématérialisés.

Réunion publique

Une réunion publique est organisée le **4 février à 18h30 à la salle de la Passerelle, à Mauléon (79)**.

Le public y est invité pour prendre connaissance du projet. L'Agglomération du Choletais, l'Agglomération du Bocage Bressuirais, et la SPL UNITRI se tiendront à la disposition des présents pour répondre aux interrogations.

Partager cet article



LE TEMPS D'UNE PARENTHÈSE



MES SERVICES EN LIGNE



BREVES

Nuaillé - Attention collecte déchets perturbée vendredi 21 janvier
Ajouté le 21/01/2022

Crématorium du Choletais. Fermeture exceptionnelle
Ajouté le 18/01/2022

Assemblée Générale CAX4C
Ajouté le 11/01/2022



SORTIR DANS LE CHOLETAIS

Février 2022						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						
Mois précédent			Mois suivant			

Par thème

Par lieu



4- Extrait de latessoualle.com

La Tessoualle Mairie de la Tessoualle
Site officiel

Recherche...

VIE MUNICIPALE TOURISME ET DÉCOUVERTE AU QUOTIDIEN VIE ASSOCIATIVE ENFANCE JEUNESSE SOCIAL ET SANTÉ SENIORS ECONOMIE

Accueil » VIE QUOTIDIENNE » Urbanisme

URBANISME

◆ **Plan Local d'Urbanisme**

le PLU est consultable pour le public sur le géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=-0.851784&lat=47.00500800000004&zoom=13&lon=-0.851784&lat=47.005008>

Vous pouvez librement et sans restriction d'accès télécharger l'ensemble des pièces du PLU.

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
La modification n°3 a été approuvée et sera opposable à compter du lundi 28 septembre.
Vous trouverez ci-joint la délibération d'approbation de la procédure
[Délibération approbation de la modification n°3 du PLU de La Tessoualle](#)

Concertation du public
Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de La Tessoualle – Concertation préalable
Projet contre de tri
un dossier de concertation est à disposition du public
une information au sujet de cette procédure est diffusée sur le site de Cholet.fr
[Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de La Tessoualle – Concertation préalable Infos Urbanisme – Cholet.fr](#)

VIE DU TERRITOIRE

Verdes - Le comité des fêtes soucieux de préserver le lien avec la population

Malgré le contexte sanitaire, le comité des fêtes de Verdes a annulé de nombreux événements et des goûters, offerts par le club des aînés. Ses principales manifestations, un bal, lors duquel les associations locales se retrouvent, et un bal de nos temps de rencontres dansantes, se feront en 2021. Le comité des fêtes a également annoncé par mails, permettant d'anticiper les déplacements, le moment de retrouver les habitants.



Photo de Jean-Louis de la Roche

Depuis la mise en place de multiples protocoles de sécurité, chaque manifestation est soumise à un contrôle de la mairie. Le comité des fêtes s'assure de respecter ces protocoles. Les événements sont organisés en fonction des possibilités de la commune. Le comité des fêtes a également annoncé par mails, permettant d'anticiper les déplacements, le moment de retrouver les habitants.

Le comité des fêtes a également annoncé par mails, permettant d'anticiper les déplacements, le moment de retrouver les habitants.

La Testoualle - Concertation préalable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Afin de permettre la réalisation du Centre de la Testoualle, une concertation préalable est organisée. Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision.



Le Centre de la Testoualle est un projet de développement durable qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants. Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision.



Le Centre de la Testoualle est un projet de développement durable qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants. Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision.

Le Centre de la Testoualle est un projet de développement durable qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants. Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision.

Le Centre de la Testoualle est un projet de développement durable qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants. Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision.

VIE DU TERRITOIRE

Clers-sur-Layon - Un city stade à la place de l'ancien terrain de football



Le projet de city stade à Clers-sur-Layon vise à moderniser les équipements sportifs de la commune. Le stade sera construit sur l'ancien terrain de football.

Le projet de city stade à Clers-sur-Layon vise à moderniser les équipements sportifs de la commune. Le stade sera construit sur l'ancien terrain de football.

Le projet de city stade à Clers-sur-Layon vise à moderniser les équipements sportifs de la commune. Le stade sera construit sur l'ancien terrain de football.

L'ACTU EN BREF...

- > **Stages de randonnées**
Clers-sur-Layon organise des stages de randonnées pour les habitants. Les stages sont organisés en fonction des possibilités de la commune.
- > **Possibilités multiples**
Le Centre de la Testoualle offre de nombreuses possibilités de loisirs et de détente. Les équipements sont adaptés à tous les goûts.
- > **Ateliers de cuisine**
Le Centre de la Testoualle organise des ateliers de cuisine pour les habitants. Les ateliers sont animés par des professionnels de la cuisine.
- > **Ateliers de jardinage**
Le Centre de la Testoualle organise des ateliers de jardinage pour les habitants. Les ateliers sont animés par des professionnels du jardinage.
- > **Campagne de capture de chats**
Le Centre de la Testoualle organise une campagne de capture de chats. Le but est de réduire le nombre de chats errants et d'améliorer leur santé.
- > **Concours à la Testoualle**
Le Centre de la Testoualle organise des concours à la Testoualle. Les concours sont organisés en fonction des possibilités de la commune.



Département de MAINE-ET-LOIRE

Agglomération du Choletais

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA TESSOUALLE

Hôtel d'Agglomération du Choletais

En exécution de la délibération n°V-5 du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais, en date du 13 décembre 2021, je soussigné, Monsieur Alain PICARD, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, ai ouvert ce jour le présent registre coté pour recevoir les observations du public.

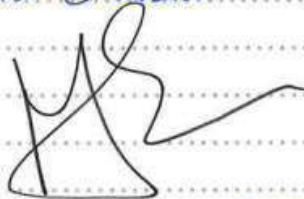
À CHOLET, le 15 décembre 2021

Le Président de l'Agglomération du Choletais,
Maire de Cholet,
par délégation, le Vice-Président,
Alain PICARD



Observations du public

Registre clôturé le 18/02/2022
à 17h30 par Alain Picard, Vice-Président
de l'Agglomération du Choletais





Département de MAINE-ET-LOIRE

Agglomération du Choletais

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

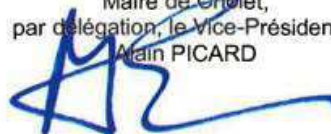
DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA TESSOUALLE

Mairie de La Tessoualle

En exécution de la délibération n°V-5 du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais, en date du 13 décembre 2021, je soussigné, Monsieur Alain PICARD, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, ai ouvert ce jour le présent registre coté pour recevoir les observations du public.

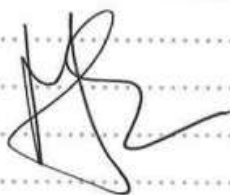
À CHOLET, le 15 décembre 2021

Le Président de l'Agglomération du Choletais,
Maire de Cholet,
par déléation, le Vice-Président,
M. Alain PICARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AP', is written over the printed name 'M. Alain PICARD'.

Observations du public

Registre clôturé le 18/02/2022 à 17h30
par Alain Picard, Vice Président de l'Agglomération
du Choletais



7- Réunion publique 7-1- Relai LinkedIn Cholet :


Nouvelles

Cholet, Ville et Agglomération
2 588 abonnés
2 sem.

[Environnement]
Un centre interrégional de tri des déchets recyclables doit voir le jour à la frontière entre La Tessoualle et Loublande.

Pourquoi ce projet vous concerne ?
Cet outil industriel répond aux besoins de tri et de recyclage imposés par la loi sur la transition écologique, qui nécessite de mettre en place un équipement adapté. Ce grand centre de tri interrégional sera destiné à desservir un bassin de 1 million d'habitants à l'horizon 2025, soit 13 collectivités de Maine-et-Loire, de Vendée, de Loire Atlantique, des Deux-Sèvres, et de la Vienne.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS



Unitri. Concertation autour du futur centre de tri Infos Environnement - ...
cholet.fr

26

J'aime Commenter Partager

Cholet, Ville et Agglomération
2 588 abonnés
2 sem.

7-2- Relai Facebook Cholet :

Cholet, Ville et Agglomération
@choletagglo

Accueil
Publications
Vidéos
Événements
À propos
Photos
Communauté
Avis
Créer une Page

J'aime Partager

Afficher 2 autres commentaires

Cholet, Ville et Agglomération
2 février, 08:23

[Concertation]
Les démarches préalables à la création du centre interrégional de tri des déchets recyclables, qui doit voir le jour à la frontière entre La Tessoualle et Loublande, passent par une phase de concertation.
Pour prendre connaissance du projet, participez à la réunion publique :
📅 vendredi 4/02
🕒 18h30
📍 Salle de la Passerelle, à Mauléon
Plus d'infos ➡ <https://bit.ly/cholet-concertation-unitri>



13 1 commentaire 0 partages

J'aime Commenter Partager

Plus pertinents

Regarder la v... Envoyer un message

Rechercher publications sur la Pa...

Lieux > Cholet, Ville et Agglomération > Cholet, Ville et Agglomération > Publications

Français (France) English (US) Español Portugais (Brésil) Deutsch

Informations concernant les données de statistiques de Page
Confidentialité · Conditions générales · Publicités
Choisir sa pub · Cookies · Plus · Meta © 2022

7-3- Relai Twitter Cholet :

The image shows a Twitter profile page for 'Cholet, Ville et Agglomération' (@choletaglo). The profile header includes the name, a 'Suivre' button, and '4 347 Tweets'. The main content is a tweet from February 4, 2022, at 18h30, announcing a public meeting for a regional waste center project. The tweet includes a video thumbnail, a location tag for 'Salle de la Passerelle, à Mauléon', and a link. Below the tweet is an aerial photograph of a large industrial or municipal facility. The right sidebar features a search bar, a 'Vous pourriez aimer' section with three suggested accounts (Florence Dabin, Gilles BOURDOULEIX, and Ville de Bouchemaine), and a 'Tendances pour vous' section listing trending topics like Biden, Mila, and Poutine.

Cholet, Ville et Agglomération 4 347 Tweets [Suivre](#)

Cholet, Ville et Agglomération @choletaglo - 2 févr. ...
Le projet de création du centre interrégional de #tri des déchets, qui doit voir le jour à la frontière entre La Tessouaille et Loublande, passera par une phase de #concertation
Réunion publique
le 4/02
18h30
Salle de la Passerelle, à Mauléon
bit.ly/cholet-concert...

Vous pourriez aimer

- [Florence Dabin](#) @FlorenceDabin [Suivre](#)
- [Gilles BOURDOULEIX](#) @GBOURDOULEIX [Suivre](#)
- [Ville de Bouchemaine](#) @Bouchemaine40 [Suivre](#)

Tendances pour vous

- Politique - Tendances: **Biden** 692 k Tweets
- Tendance dans la catégorie France: **Mila** 24,9 k Tweets
- Politique - Tendances: **Poutine** 165 k Tweets
- Tendance dans la catégorie France: **22h22** 2 028 Tweets
- Politique - Tendances: ...

LE BOCAGE

MONCOUTANT-SUR-SÈVRE
Un escape game les 5 et 12 février



L'animation prévue pour cet escape game. Photo: C. de V.

Les clubs de jeunes des Moutiers-sous-Chantemerle (la casa de Moutiers) et ceux de Moncoutant (AMJ) organisent deux soirées escape game, les 5 et 12 février dans les locaux de l'AMJ, 4, rue du Bois neuf à Moncoutant. Ce jeu très tendance actuellement aura pour thème la guerre de Vendée avec Ferdinand et Pénélope la licorne. Les organisateurs travaillent sur le décor et l'ambiance.

Pour un autofinancement
La réservation est obligatoire pour y participer. Le règlement prévoit des équipes de quatre à six joueurs de plus de 12 ans. Le droit de participation est de 8 € par personne.
« C'est une action d'autofinancement », indiquent les deux clubs de jeunes.

Inscription par mail : jeunes.moncoutantsursevre@famillesrurales.org. Plus d'informations au 06 28 66 77 85.

COMMUNES EXPRESS

MAULÉON
Mémento. Centre socioculturel : de 9 h à 12 h, de 14 h à 18 h. Bibliothèque : fermée. Cinéma Le Castel : « En attendant Bojangles » : 20 h 30.

CERIZAY
Mémento. Piscine Aquadél : bassins sportif et ludique, de 12 h, de 13 h à 15 h. Cinéma Le 7ème Art : « Chéri Lolo » : 20 h 30.

ARGENTON-LES-VALLEES
Mémento. Maison des services : 4, place Bergeon (tel. 05 86 30 50 57), de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures. Cinéma : « Le test » : à 14 h 30.

Messe. Mercredi 2 février : 15 h, église Saint-Gilles.
Assemblée générale. Durdon (du sang) le lundi 7 février, 20 h, sallesocio.

MONCOUTANT-SUR-SÈVRE
Mémento. Maine : de 9.00 à 12.00 et 14.00 à 18.00. Déchèterie : de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30.

LARGÈASSE
Club des Amis ruraux. Le club communique le programme de février dans la mesure du contacte sanitaire : jeudi 10 février jeux de table, jeudi 17 février pot-au-feu à 12h30 inscription au 05 49 72 35 16 et le jeudi 24 février à 14h mini-concours de bobote.

MAULÉON

Centre de tri : une réunion publique

Une réunion publique sur le projet du centre de tri de déchets recyclables à Loublande - La Tessoualle est organisée vendredi à 18 h 30 à Mauléon.



Le futur centre de tri qui se situera zone de la Croisée à Loublande-La Tessoualle. Photo: Courrier Press

Un nouveau centre de tri de déchets recyclables doit s'installer dans la zone d'activités de la Croisée à Mauléon (Loublande) - La Tessoualle, à proximité immédiate de la RN 249. Afin de prendre connaissance du projet, une réunion publique est organisée le vendredi 4 février à 18 h 30 à la salle de la Passecelle, à Mauléon. Cette réunion est ouverte à tous.

Pour plus d'un million d'habitants

Ce nouvel équipement desservira 1 000 000 habitants de 13 collectivités pour une capacité de 45 000 tonnes de déchets recyclables par an.

Afin de permettre ce projet, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal est nécessaire. Une concertation est ainsi ouverte au public dans le cadre de cette procédure jusqu'au 18 février 2022. La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU intercommunal poursuit deux objectifs : déclarer l'intérêt général du projet de centre de tri des déchets recyclables porté par la SPL UNTRI et mettre en compatibilité le document d'urbanisme en conséquence. Le dossier de concertation est accessible.

Il est susceptible d'être complété tout au long de la concertation par des pièces relatives à la procédure de mise en compatibilité : en téléchargement sur le site www.agglom2b.fr, en page d'accueil, en version papier consultable au siège de la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais aux locaux habituels d'ouverture ; en version papier consultable à la mairie de Mauléon et en mairie annexe de Loublande. Compte tenu de l'épidémie de coronavirus, le public est invité à privilégier l'accès dématérialisé au dossier. Les observations peuvent être formulées jusqu'au 18 février 2022.

SAINT-MAURICE-ETUSSON

Les budgets 2022 adoptés à l'unanimité

Mercredi 26, à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal figurait principalement le vote des budgets primitifs et des budgets annexes 2022.

Budgets
« Avant d'examiner les différents comptes, je vous rappelle que nous sommes passés à une comptabilité unique. Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendu de comptes ». C'est une simplification et ça ne change rien à notre examen des budgets », a précisé le maire Pascal Lagoué. Les comptes administratifs 2021 présentent un excédent de fonctionnement de 356 882 € et le résultat de clôture 2020-2021 est de 345 775 €. « C'est plutôt satisfaisant », a fait remarquer le maire. L'investissement a un besoin de financement de 71 900 €, le total de l'épargne à reporter sera donc de 273 871 €. Avant de passer au vote du budget primitif, le conseil a décidé de maintenir les taux d'imposition : 15,85 % (foncier bâti) et

57,52 % (foncier non-bâti). Dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 887 024 € et celles d'investissement à 1 724 403 €, dont 38 418 € de reste à réaliser. Budget communal et budgets annexes (transport scolaire, multirisques et lotissements) ont été adoptés à l'unanimité. « Les budgets des deux futurs lotissements, celui dit « Bois Petit » et Etusson équilibrés à 114 000 €, et celui des « Charnelles » à Saint-Maurice équilibrés à 125 500 €, sont des budgets prévisionnels » a indiqué le maire.

Salles des fêtes
« Le projet de rénovation de ces deux salles des fêtes (Etusson et Saint-Maurice) a été évalué à 1 202 500 €. Il convient donc de lancer des demandes de subventions », a proposé le maire. Le plan de financement s'établit ainsi : 40 % DUTR (398 180 €) ; 40 % DSIL (398 180 €) ; FCTVA (197 250 €) et reste à charge (109 970 €). Accord du conseil.

Syndicat d'entretien de voirie
Le conseil a donné un accord unanime pour l'adhésion de la commune de Tourtenay à ce syndicat, mais il

s'est prononcé unanimement contre l'article 2 de ses statuts qui permet à des entités publiques non adhérentes d'émettre des demandes de travaux ponctuels.

Voie
Eric Chraud, 2^e adjoint, a présenté au conseil le site des travaux de voirie établie par la commission « voirie ». Cela concerne principalement l'entretien des fossés, l'aménagement de carrefours et de virages.

Autres dossiers
Le Centre de Gestion de la fonction publique a adressé une nouvelle convention retraite CNRAFL de 3 ans à partir du 1^{er} février. Accord du conseil pour signer cette convention. Accord pour l'adhésion de la commune au service ingénierie départementale des Deux-Sèvres. Montant annuel de l'adhésion : 2000 €. Accord pour le renouvellement de la convention de gestion du service accueil périscolaire 2022-2023. Le conseil municipal soutient unanimement la motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire-Poitiers-Limoges. Achat d'une machine à relier : 419 €.

LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT

De nouvelles propositions pour l'atelier informatique de Familles rurales

L'atelier informatique de Familles rurales propose une découverte ou une meilleure maîtrise de l'ordinateur à celles et ceux qui le souhaitent. Une équipe de cinq formatrices bénévoles propose chaque lundi, hors vacances scolaires, deux séances successives de 1 h 30 chacune, la première pour les grands débutants, et la seconde pour ceux qui veulent se perfectionner.



L'atelier informatique de Familles rurales ajoute de nouvelles propositions.

L'année 2021 a commencé avec sept débutants, venus rejoindre les 18 qui étaient déjà venus les années précédentes. Une nouvelle proposition pour 2022 : le premier lundi de chaque mois, de 10 h à midi, une permanence sera mise en place à la salle Maurice-Poignat pour aider celles et ceux qui auraient besoin d'une aide ponctuelle, par exemple pour organiser un classement, faire une recherche, remplir une inscription ou un document et le renvoyer etc. Cette aide s'adresse à tous et sera gratuite pour tous les adhérents de Familles rurales 2021 et 2022.

Pour les autres personnes, une participation de 2 € par séance sera demandée. La première permanence sera le lundi 7 février. Les personnes intéressées devront impérativement s'inscrire la semaine précédant la permanence pour indiquer l'objet de leur demande.

Contact. 05.49.72.02.04.

TRAYES

Le conseil accepte l'extension d'élevage porcin mais refuse le parc éolien



Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'extension de l'élevage porcin au lieu-dit « le bois » de Trayes.

Lundi 24 janvier, sous la présidence du maire Bernard Cartier, avait lieu le premier conseil de l'année à la salle des fêtes Paul-Gonord.

Extension élevage porcin : le maire Bernard Cartier expose aux membres du conseil la demande de l'EARL Dans le vent, situé au lieu-dit « le bois », relatif à un projet d'extension de l'élevage porcin par la construction de nouveaux bâtiments avec une fosse de stockage de lisier supplémentaire. Après délibération, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour le projet.

Delibération convention gestion des dossiers avec le CDG9 : le conseil décide d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion mis à disposition par le Centre de gestion départemental. **Delibération axe Bressuire-Poitiers** : le conseil accepte la motion demandant l'accélération de l'aménagement en voie rapide des routes nationales 149 et 147. **Tarif location salle communale** : fêtes et réunions locales : gratuit ; vin d'honneur : habitant de Trayes : 50 €, locaux communaux : 80 €, journée : 100 € et 150 €, week-end : 155 € et 250 €, caution : 200 €, gratuite lors de sépulture. **Budget 2022** : la préparation du budget est en cours et la validation est prévue courant mars. **Subventions 2022** : une enveloppe de 1 000 € est votée pour l'attribution de subvention à 8 associations. **Divers** : des demandes de devis pour des travaux d'isolation à la mairie ont été faites, et les travaux au cimetière se terminent.

Projet éolien : le projet de parc éolien dans les communes de la Chapelle-Saint-Laurent et Neuville-Boivin, comprenant quatre éoliennes de 175 m de hauteur dans un rayon de 6 km est refusé par le conseil qui donne, par vote à bulletin secret, un avis défavorable par cinq voix contre et trois voix pour. **Delibération convention de mutualisation Agglo 2B** : le conseil accepte l'avenant pour prolonger la convention de deux années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2023.

Du 31 janvier au 4 février Super U - Moncoutant

Participez au jeu et remportez de nombreux lots !

Rejoignez l'équipe en magasin ou en ligne, sans obligation d'achat.

SUPER U Le Courrier

MFR CFA MONCOUTANT/SÈVRE

PORTES OUVERTES

Vendredi 4 février de 17h à 19h
Samedi 5 février de 9h30 à 17h
UNIQUEMENT SUR RDV

FORMATIONS PAR ALTERNANCE :

- 4^{ème} AVEC STAGES D'ORIENTATION
- BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET INNOVATION SUR LES TERRITOIRES PAR STAGE OU APPRENTISSAGE
- CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE PAR APPRENTISSAGE
- FORMATION POUR ADULTES DANS LE SECTEUR DES SERVICES A LA PERSONNE (IDEAS, VAE, CAP PETITE ENFANCE, MODULES DE FORMATION, A.D.V.O, A.D.V.U)

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRÉPARE SON CONTRAT AVEC LE MINISTRE DE L'EDUCATION

1 avenue du Général-de-Gaulle - MONCOUTANT/SÈVRE - 05 49 72 60 95
www.mfr-monc22.fr / mfr-monc22.com

PORTES OUVERTES

SUR RENDEZ-VOUS

VENDREDI 4 FÉVRIER - 17h - 21h
SAMEDI 5 FÉVRIER - 9h - 17h

• 4^{ème} / 3^{ème} ORIENTATION ET DÉCOUVERTE DES METIERS
Formations initiale ou Apprentissage :
• CAPs JARDINIER PAYSAGISTE
• BAC PRO / BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

MFR CFA de MAULÉON
36, rue des Forges - 79700 MAULÉON - 05 49 81 40 55 - <http://mfr-maul22.fr>



COMPTE-RENDU

Réunion publique - Mauléon

04/02/2022

Intervenants

- **Pierre-Yves MAROLLEAU** – président de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et Maire de Mauléon,
- **Cédric VAN VOOREN** – Vice-Président en charge de la Gestion des Déchets à l'Agglomération du Choletais, Président du Syndicat Valor3E, Président Directeur Général de la SPL UNITRI
- **Yves CHOUTEAU** – Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge de la prévention et de la valorisation des déchets et Chouteau,
- **Dominique Six**- Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- **Antoine de CONTENCIN** – Directeur de la SPL UNITRI
- **Charles AUDEBAULT** – Chargé d'étude PLU/PLUi au sein du Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel de l'Agglomération du Choletais
- **Nathalie BUCHER-SOURISSEAU** - Directrice de la Gestion et de la Valorisation des Déchets au sein de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- **Anne-Lise BROUARD (en visioconférence)** – Directrice de la Planification de l'Aménagement et de l'Habitat au sein de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- **Yoann FIASCHI** – Chef de projet chez EVEN-CONSEIL,

Public : 39 personnes présentes

Le support projeté est joint au présent compte-rendu.

Le présent compte rendu ne relève pas les interventions du public ne portant pas sur le projet ou son environnement. Il a en effet vocation à retranscrire les échanges relatifs aux mises en compatibilité des PLU.

Introduction de la réunion / tour de table des intervenants

- Rappel de l'enjeu du projet, l'objet, son budget d'investissement et fonctionnement
- Rappel de l'objet de la réunion : concertation préalable aux mises en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le projet Unitri s'inscrit dans le plan de performance des territoires, lancé par CITEO. Cet éco-organisme est une entreprise qui organise, pilote et développe le recyclage des emballages et papiers à l'échelle nationale. L'objectif du plan de performance est de simplifier les consignes de tri et massifier le recyclage. L'Augmentation du nombre d'emballages et l'extension des consignes de tri ne doivent pas pour autant être synonymes de croissance des coûts, d'où l'enjeu de la massification pour permettre une économie d'échelle.

SPL Unitri création en 2019

- Présentation du projet bâtiment
- Présentation par Even Conseil :

Rappel de ce qu'est un PLU / PLUi. Les différents des zonages (A, N, U, AU). L'enjeu est d'adapter les documents d'urbanisme pour permettre le développement du projet.

Question du public

Q : Quelle est la hauteur du bâtiment ?

R : La hauteur de différents bâtiments est la suivante :

- Hall de tri : 17m46
- Hall de réception et d'expédition : 12m38
- Locaux sociaux : 9m55
- Annexes : 3m60

Q : un bardage bois est-il prévu ?

R : Non, le projet architectural est arrêté et à été travaillé esthétiquement pour s'intégrer dans le paysage environnant.

Q : une évaluation environnementale a-t-elle été faite ?

R : Rappel de la procédure « évaluation environnementale » PLU et celle portant sur le projet « étude d'impact ». Enquête publique a l'issue du dossier

- Rappel de l'objet de la concertation préalable et de son intégration dans les procédures de mise en compatibilité des PLU
- Présentation des PLU en vigueur 2AUy / 1AUet
- Présentation de la procédure de mise en compatibilité des PLU. Rappel du code de l'urbanisme et du fait que ces procédures sont encadrées.

Les PLU seront ajusté pour accueillir le projet

Question du public

Q : Pourquoi la carte du courrier de l'ouest ne présentait pas les zones humides ?

R : La carte et les inventaires des zones humides réalisées sur la parcelle figurent dans le dossier actuellement mis à la disposition du public.

Q : Quelle est la surface dédiée au projet ?

R : Bâtiment d'à peu près 10 000m², projet total s'étend sur 2,6ha

Q : La parcelle accueillant la zone humide de compensation côté 49 est-elle actuellement en zone humide ?

R : Non, les parcelles n° 264 et 269 sont actuellement drainées. L'objectif est de leur redonner une fonctionnalité de zone humide en retirant les drains. Elle sera également gérée de manière à reconstituer un écosystème de qualité.

Q : le prix de construction du bâtiment ne risque-t-il pas monter dans le contexte actuel ?

R : La construction fait déjà l'objet d'un marché public, à ce titre les coûts sont connus. En revanche, les formules de révision sont calculées sur la base d'indices (indice du bâtiment, index du coût horaire

du travail...) qui varient avec le temps. Ces indices depuis la crise sanitaire ont tendance à grimper, les prix révisés seront donc probablement plus élevés, mais calculés sur la base du prix indiqué au marché. Il n'est pas possible de connaître précisément à l'avance la valeur de ces indices au moment de la construction.

Q : Des haies bocagères vont-elles réellement être plantée ? Les habitants craignent le non-respect des prescriptions – ex : des mesures non mises en œuvre par les entreprises riveraines du projet. L'enjeu du verdissement est souligné.

R : Le projet de plantation de haie champêtre est étudié avec l'association Bocage Pays Branché. La SPL souhaite être exemplaire dans le domaine. Il est rappelé le bilan linéaire de haies bocagère à savoir 149 ml de haie supprimée mais 391 ml de haie replantée.

Q : Faut-il craindre que la zone d'activités de Clénay en projet à Cholet et la zone de La Croisée ne fassent qu'une seule grande zone économique ?

R : La zone de Clénay ne se développera pas jusqu'à la zone de la Croisée. Il est rappelé que la zone de la Croisée, côté La Tessoualle, n'est pas affichée comme une zone d'activité stratégique dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Choletais, mais comme une zone intermédiaire. Cela signifie qu'il ne faut pas craindre un volume d'activité similaire aux zones économiques stratégiques du Choletais (Zones du Cormier, de la Bergerie, de l'Ecuyère par exemple). Par ailleurs, compte tenu de l'implantation du projet de centre de tri et des zones humides, la localisation de cette zone n'est pas actée et des alternatives sont à l'étude.

Q : Y aura-t-il des extensions au bâtiment si les tonnages de déchet augmentent ? D'autant que le nb de ménage augmente de même que le nombre de matière à traiter. L'emprise sera-elle suffisante ?

R : Le projet a été dimensionné pour être évolutif et accueillir jusqu'à 48 000 T d'emballages. Il n'est donc pas prévu d'extension pour l'instant. Une réserve est cependant présente à l'est du bâtiment

Q : au sujet des transports, le projet va-t-il généré beaucoup de trafic ? le projet est-il associé à l'aménagement de l'échangeur ou d'un projet routier spécifique ?

R : Le trafic programmé est de 40 véhicules / jours soit 3 par heure ouvrable. Il n'y aura pas de bretelle supplémentaire car la parcelle est directement connectée à la RN 249.

Q : des dispositions particulières sont-elles prévues pour la gestion des eaux très polluantes du site ?

R : Le site ne génère pas d'eaux polluantes, à l'exception des eaux d'extinction d'incendie. Dans ce cas de figure, les eaux sont mises en rétention dans un bassin dimensionné pour accueillir la quantité d'eau nécessaire à l'extinction. Ces volumes et besoins en eau font l'objet de calculs validés par la Fédération Française de l'assurance, et le Centre National de Prévention et de Protection. Les eaux de voisines transitent vers un déboureur/déshuileur avant rejet.

Q : le projet est-il un centre de traitement d'ordure ménagère ? Est-ce un centre de tri avec incinération ?

R : Il s'agit d'un centre de tri des emballages à la pointe des procédés existant actuellement et non un centre de traitement ou d'incinération des Ordures ménagères. Les emballages seront triés, expédiés puis valorisés par filière.

Q : Il convient de souligner que les zones humides identifiées seront protégées, ce qui est rassurant. Pourquoi l'étude d'impact n'a-t-elle pas été initiée dès le départ ?

R : La SPL et les collectivités ont suivi les conseils des services de la DDT en matière de procédure. Toutefois les Missions Régionales Autorités Environnementales sont des organismes indépendants et leur avis a été divergent de celui des services de la DDT. A noter cependant que la SPL a initié des inventaires environnementaux à chaque saison pour s'inscrire dans la démarche d'évitement (cf. démarche « éviter – réduire – compenser ») exigée par le code de l'environnement.

Il est souligné que l'inventaire des zones humides n'a pas été fait dans le cadre du PLU car il y avait un diagnostic communal environnemental antérieur datant de 2010. Dans le cadre du PLU, il y a eu un inventaire complémentaire sur les parcelles ouvertes à l'urbanisation. La parcelle a donc été prospectée dans le cadre du projet.

La Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (49) a rendu un avis favorable sur le projet.

Q : Avez-vous des inquiétudes vis-à-vis de la massification des déchets ?

R : La massification a été nécessaire car l'Etat l'exigeait et conditionné son soutien financier à cet objectif.

Q : Avez-vous réfléchi à la question énergétique du bâtiment comme l'usage de panneaux photovoltaïques par exemple ?

R : oui, nous avons étudié le fait de couvrir le bâtiment avec des panneaux photovoltaïques. Les productions d'énergie, en particulier le solaire, n'est pas compatible avec les installations ICPE de ce type, notamment pour des raisons de sécurité incendie.

Q : Des ombrières pourraient-elles être installées sur le parking ?

R : C'est un sujet qui peut être étudié.

Q : La mobilité durable des salariés a-t-elle été anticipée ? La question est d'autant plus pertinente que le projet est positionné dans une zone où il n'y aura pas ou peu de transport collectif, que les emplois sont des emplois en insertion (public peu motorisé et précaire) et que l'activité est exercée en horaires décalés.

R : Le groupement TRINOVIA travaillera avec l'association trait d'union et la question sera travaillée.

Q : la prévention des risques d'incendie a-t-elle été traitée ? La commune risque-t-elle d'être touchée ?

R : Une étude spécifique a été réalisée et des dispositions d'équipements ont été prévues au sein de bâtiments. 1,5 millions d'euros ont été injectés dans la sécurité incendie. D'importantes mesures de prévention ont donc été déployées pour éviter tout risque pour la population et l'environnement. Il est souligné que l'étude d'impact et l'étude de danger prennent en compte ces éléments et seront portées à la connaissance du public.

Q : La question du coût de gestion des déchets est soulevée.

A noter que chaque habitant paye déjà le tri - un pourcentage y étant dédié dans la facturation. Toutefois, la redevance incitative est là pour inciter à plus trier plus pour payer moins. L'objectif de l'outil public est de faire des économies d'échelle par la massification et la valorisation par filière.

Clôture à 20h48

7-6- Photos de la réunion publique





PROJET UNITRI

Conception d'un centre de tri interrégional



SOMMAIRE

- Présentation de la genèse du projet
- Situation actuelle des documents d'urbanisme
- Contexte
- Présentation du volet réglementaire
- Echanges

LE PROJET UNITRI

LE PROJET UNITRI

L'HISTOIRE

Plan de relance du tri et du recyclage des plastiques (2014) :

Objectifs CITEO :

- Simplification des consignes de tri -> Horizon 2022
 - Diviser par 2 le nombre de centres de tri
- Plan de performance des territoires 2018-2022 (5 appels à projets)



2017 : le bureau d'études GIRUS accompagne les collectivités dans une étude territoriale en vue de répondre à ces objectifs

LE PROJET UNITRI L'HISTOIRE

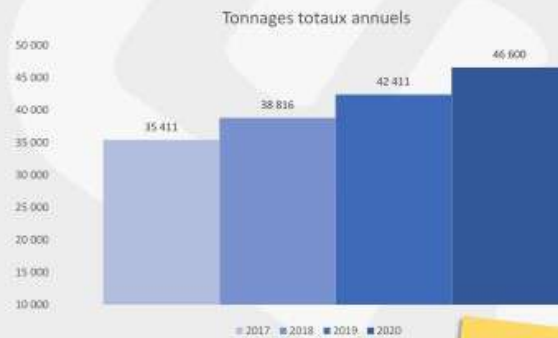
QUANTITÉS COLLECTÉES DEPUIS 2017



1 million d'habitants



48 000 tonnes/an
50% emballages – 50% multi matériaux



Incidence principale des consignes de tri :

Augmentation des volumes et tonnages à trier sur les équipements de tri



Multi-matériaux :
Papiers, journaux
et magazines
collectés dans le
bac jaune !!

LE PROJET UNITRI L'HISTOIRE

Etat des lieux :

Les différents centres de tri du territoire ne sont pour la plupart pas adaptés aujourd'hui aux contraintes liées à l'Extension des Consignes de Tri des plastiques, que ce soit en termes de surface de stockage amont comme aval, de type de process et d'automatisation, d'ergonomie, etc... L'atteinte de la performance économique du tri nécessite de revoir le tonnage nominal et de ce fait, le périmètre de chalandise.
Avant tout investissement, le groupement de commande, a souhaité réaliser un état des lieux de l'existant sur un périmètre géographique élargi et l'analyse de différents scénarios de tri.

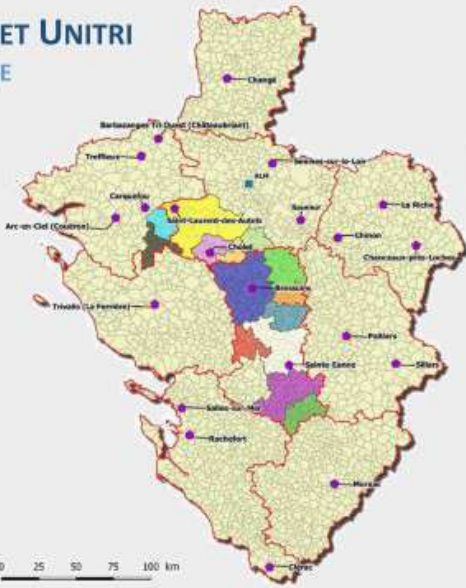
Axes dégagés pour l'étude :

- Diagnostic des centres-de-tri du territoire
- Dégagement de scénarii pour le tri de demain
- Analyse multicritères de chaque scénario



LE PROJET UNITRI

L'HISTOIRE



Bilan du diagnostic :

- Création d'un centre de tri poussé au cœur du territoire, pour y trier les emballages.
- Economie d'échelles possible si élargissement de la zone de chalandise et massification du tonnage.

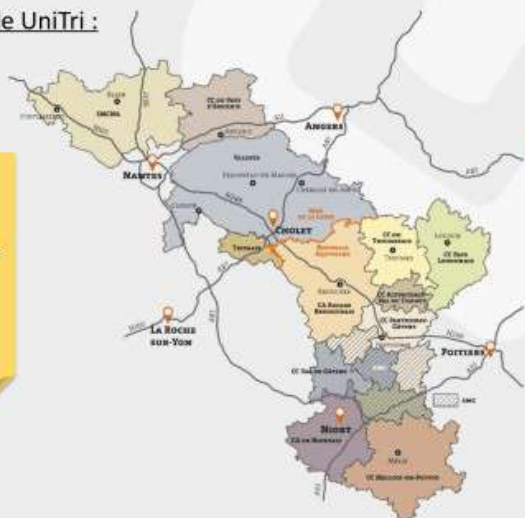
LE PROJET UNITRI

L'HISTOIRE

Création de la Société Publique Locale UniTri :

UniTri

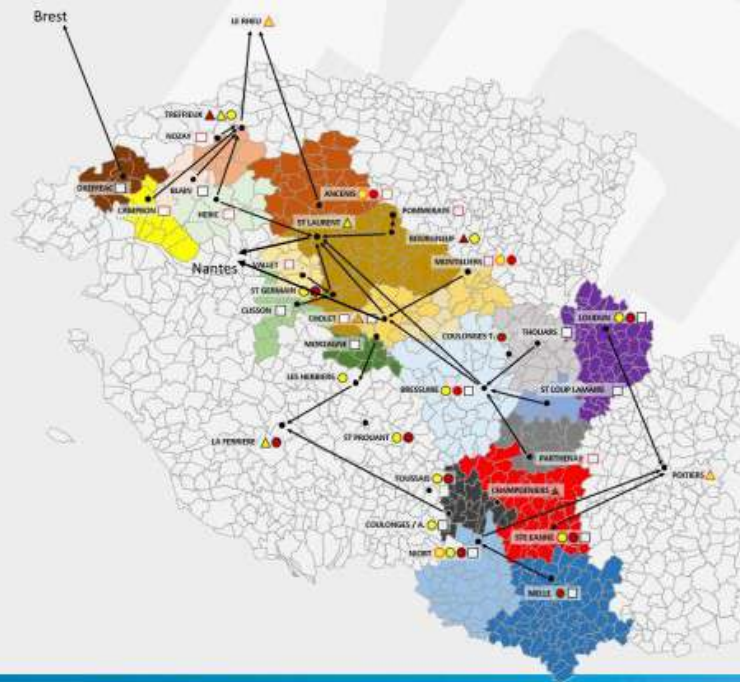
- ✓ 1 million d'habitants
- ✓ 13 Collectivités
- ✓ 1 Société Publique



LE PROJET UNITRI L'HISTOIRE

AUJOURD'HUI

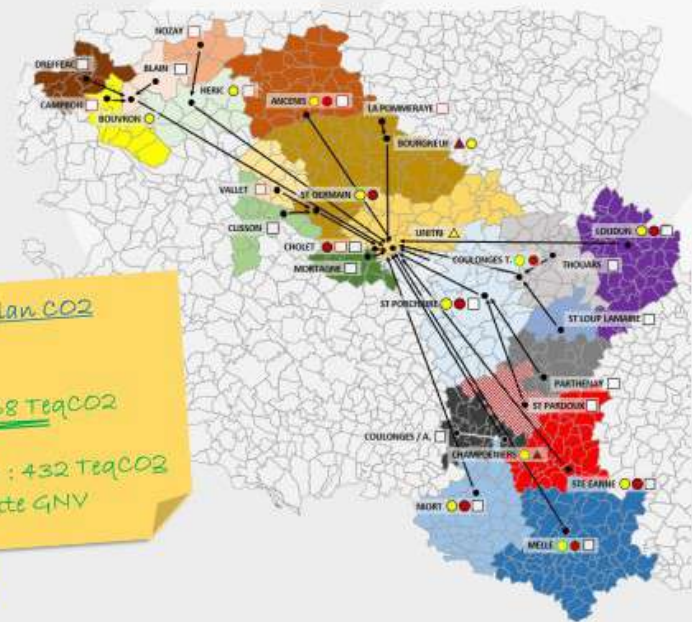
- 6 centres de tri dont 2 en régie
- 12 quais de transfert de CS dont 9 en régie
- Externalisation de nos emballages



LE PROJET UNITRI L'HISTOIRE

DEMAIN

- 1 centre de tri
- 11 quais de transfert de CS dont 10 en régie
- Mutualisation du transport



Bilan CO2

Transport
AVANT:
 860 065 km / an
APRÈS:
 570 142 km/an
 Éco : 289 923 km!!

ECO : 268 TqCO2
ECO++ : 432 TqCO2
 Avec flotte GNV

LE PROJET UNITRI L'HISTOIRE

Critères de jugement	Offre BRANGEON/SECHE
1 - Valeur économique	
Coût d'investissement <i>Amortissement process : 8 ans Amortissement bâtiment : 20 ans.</i>	35 152 009,30 € HT
Coût de fonctionnement sur 8 ans	36 469 688 € HT



LE PROJET UNITRI L'HISTOIRE



Trois hall

- Hall de réception : 3 970m²
- Hall de stockage : 2 290m²
- Hall de tri : 3 300m²

Surface total : 9 560m²

LES VISITES

- ✓ Un parcours pédagogique de la ligne de tri
- ✓ Une salle aménagée pour l'accueil des groupes

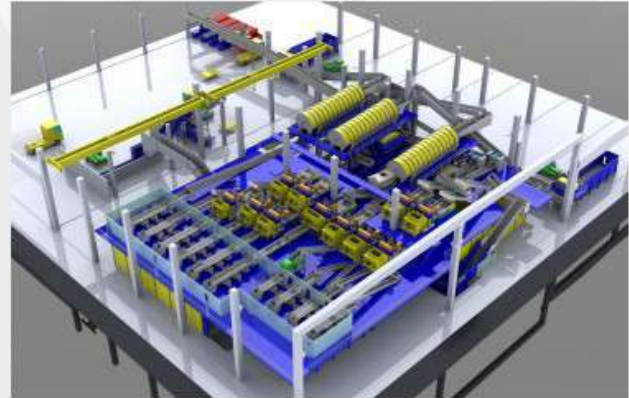
LE PROJET UNITRI L'HISTOIRE



Hall de réception

Chaine de tri

Hall de stockage /
chargement



LES HALLS

- ✓ Pas d'envols
- ✓ Pas de bruits
- ✓ Maîtrise des nuisances



SITUATION ACTUELLE DES DOCUMENTS D'URBANISME

SITUATION ACTUELLE DES DOCUMENTS D'URBANISME

QU'EST-CE QU'UN PLU / PLUi?

Plan Local d'Urbanisme élaboré à l'échelle communale (« PLU ») ou intercommunale (« PLUi »)

→ un document qui régit le droit des sols de chaque parcelle, qu'elle soit privée ou publique.

Le site de projet se trouve à la fois sur :

- **PLU de la commune de LA TESSOUALLE**
- Loublande-Mauléon appartenant au **PLUi de l'Agglomération du Bocage Bressuirais**

Le PLU et le PLUi définissent principalement 4 grands types de zones :

- les zones « U » urbaines
- les zones « A » agricoles
- les zones « N » naturelles
- les zones « AU » : à urbaniser → identifier les zones d'urbanisation future dans lesquelles des projets de construction sont possibles



SITUATION ACTUELLE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le site retenu pour le projet est localisé à Loublande – ZAE La Croisée.

-ZAE inscrite au PLU

-8,4ha disponibles

-Projet : 2,6ha

-Accessibilité directe depuis la nationale



SITUATION ACTUELLE DES DOCUMENTS D'URBANISME LA TESSOUALLE

Parcelle 0264 et 0269 :

- Couvertes par le PLU de La Tessoualle(49)
- Classées 2AUU :
 - zones à urbaniser à vocation d'activités, mais dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou révision du PLU.



SITUATION ACTUELLE DES DOCUMENTS D'URBANISME LOUBLANDE-MAULÉON (79)

Parcelle 0005 :

- Couvertes par le PLUi du Bocage Bressuirais
- Classées 1AUet :
 - Secteur 1AUet : zones à urbaniser à vocation d'accueil d'équipements d'intérêt collectif et services publics à usage de centre de tri des déchets recyclables.
 - Secteur N : zone à vocation naturelle



CONTEXTE

CONTEXTE

Objet de la procédure : art. L.153-15 à L.153-16 du **code de l'urbanisme**

- Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme relatifs aux parcelles précitées, par déclaration de projet
- PLU de la Tessoualle -> modification
 - du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
 - du règlement graphique
 - du règlement écrit
 - de l'OAP
 - PLUi du Bocage Bressuirais -> modification
 - du règlement graphique
 - du règlement écrit
 - de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Déclaration de projet
Art. 153-54 à 153-59 du Code de l'Urbanisme

CONTEXTE HISTORIQUE

18/01/2019
Création UniTri

13/03/2019
Appel à
candidatures

20/05/2020
Notification Marché



CONTEXTE HISTORIQUE

20/05/2020
Rendu du dossier
de conception

22/07/2020
Délibération
Agglo. Choletais

15/09/2020
Délibération Agglo. du
Bocage Bressuirais



CONTEXTE HISTORIQUE



CONTEXTE HISTORIQUE



PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE 3 du PADD de La Tessoualle : **Développer les équipements et la vie associative**

- Ajout du paragraphe suivant :

« En lien avec la loi sur la transition énergétique, les besoins en tri et recyclage des déchets nécessitent de mettre en place un équipement adapté destiné à desservir un bassin de population de 1 000 000 habitants à l'horizon 2025, soit 13 collectivités des Deux-Sèvres, de la Vienne, de Maine et Loire, de la Vendée et de la Loire-Atlantique. Le site de la ZAE de la Croisée, à l'échangeur avec la RN 249 situé à cheval sur la Tessoualle (49) et Loublande (commune déléguée de Mauléon-79) a été identifié : un emplacement adapté doit permettre sa création. »

PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENT GRAPHIQUE – VUE D'ENSEMBLE PROJET



PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENT GRAPHIQUE – LA TESSOULE(49)

Reclassement d'une partie de la zone 2AUy en 1AUet



PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENT GRAPHIQUE – LOUBLANDE_MAULEÓN (79)

Pas de modification du zonage sur le PLUi du Bocage Bressuirais



PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENT GRAPHIQUE – ZONES HUMIDES

Protection des zones humide :

- Protection des ZH nouvellement identifiées
 - ✓ 0,45ha sur le PLU de La Tessoualle
 - ✓ 1,47ha de ZH nouvellement créées au nord du terrain
 - ✓ Protection des ZH au PLUi du Bocage Bressuirais inchangée

Mesures compensatoires des zones humide :

- Surface dédiée à la mise en œuvre des mesures compensatoire : 14 700 m²



Carte : Impacts et compensation des zones humides



Source : IGN, BD Carthage (© IGN, 2010) et données de l'Inventaire National des Zones Humides (INZH)

Impacts sur les zones humides	
Édificat	ZH détruite (3 700 m ²)
Vente	ZH dégradée (4 900 m ²)
Mélange terre-pierre	ZH restaurée (14 700 m ²)
Bassin troglodyte élargie	ZH créées (12 300 m ²)
Bassin d'infiltration	ZH restaurées (14 700 m ²)
Plant à corder	

PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENT GRAPHIQUE – HAIES BOCAGÈRES

Modification du linéaire de haies :



Création haie
180+211 =
+391m

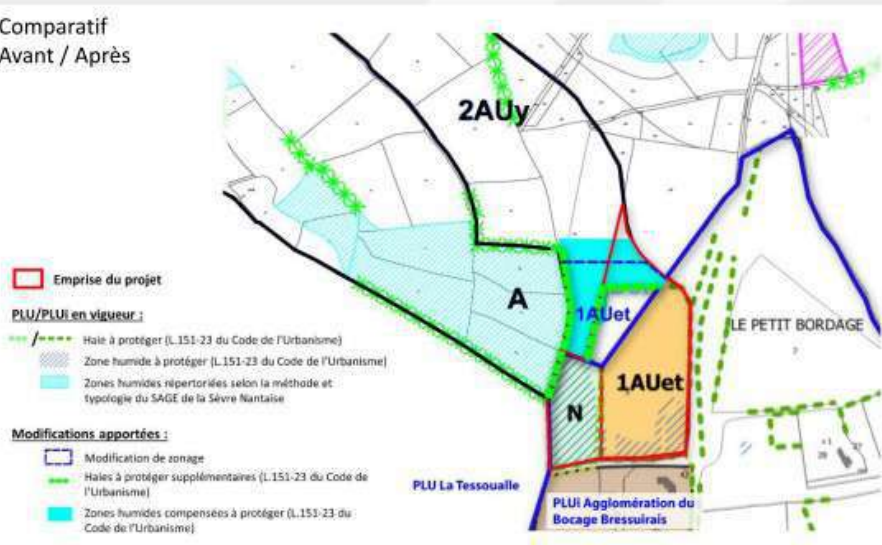
Protection

Suppression
-149m

+ 242 ml de haies

PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENT GRAPHIQUE – VUE D'ENSEMBLE

Comparatif
Avant / Après



PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET PROGRAMMATION (49)

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation assure l'insertion du projet dans son environnement.



Zone Humide
Art. L.151-23 :
▪ Toute intervention sur la zone est soumise à déclaration préalable



PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET PROGRAMMATION (79)



- Légende**
- Création d'accès interdit
 - Frange
 - Haie à créer
 - Haie à préserver
 - Principe d'accès à traiter
 - Zone humide



PRÉSENTATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENT ÉCRIT

Le règlement écrit :

- ✓ Fixe les conditions d'urbanisation des parcelles
- ✓ Énonce les règles applicables aux constructions (leur vocation, hauteurs, stationnement...)
- ✓ Inclusion d'un secteur 1AUet dans le règlement écrit du PLU de La Tessoualle
 - Règlement proposé lors de l'examen au cas par cas de Mars 2021
 - Consultable en annexe du dossier de concertation Notice 3 Volet réglementaire La Tessoualle
- ✓ Règlement écrit du PLUi du Bocage Bressuirais à ce jour non modifié.



Merci de votre attention



CHOLET

NOUS CONTACTER



Rédaction de Cholet:
10, bd Gustave-Richard
49300 Cholet
Tél. : 02 41 49 48 20
redac.cholet@courrierouest.com

Publicité:
Phocom, Tél. : 02 99 26 45 45

Petites annonces gratuites sur nos sites internet:
ouestfrance-auto.com
(rubrique vendre)
ouestfrance-immobilier.com
(rubrique déposer une annonce)

Avis d'absences: Tél. : 02 56 26 20 01
(prix d'un appel local, numéros saturés)

Abonnements et portage: 02 41 80 8 880 (hors tarifs)



ON EN PARLE Key Adams au CGR cet après-midi

Key Adams sera au cinéma CGR, ce samedi 5 février, à 15 h 20. Il viendra présenter son nouveau film, « Maison de retraite », une comédie signée Thomas Gilou avec aussi Gérard Depardieu et Daniel Prévost. Le comédien et humoriste y incarne Millann, un jeune qui doit effectuer 300 heures de travaux d'intérêt général (TIG) dans une résidence pour personnes âgées. Dimanche à 10 h 45, il ira au cinéma de Bressuire.

A RETENIR Cholet Basket

Cholet Basket reçoit Roanne, ce samedi 5 février à 20 h à la Meillerie. Les billets sont en vente au Super U ; de 9 h 30 à 12 h par internet sur www.cholet-basket.com, par téléphone au 02 41 58 30 30 ou au 02 41 71 65 12 jusqu'à 12 h, au Smash de 9 h 30 à 12 h et à la Meillerie à partir de 16 h 45. Tarifs : de 4 € (-15 ans) à 25 €. Pass sanitaire pour les 12-15 ans et pass vaccinal pour les 16 ans et plus.

Déchets : l'usine attendra 2024

Le futur centre de tri de déchets recyclables, situé à cheval entre Loublande en Deux-Sèvres et La Tessoualle, est freiné par des contraintes administratives. Il sera mis en service mi-2024.

Il y a du retard à l'allumage. Le nouveau centre de tri interrégional de déchets recyclables, qui devait initialement être situé en zone sur une parcelle située entre Loublande et La Tessoualle, ne sera encore à cette échéance qu'un projet à concrétiser. La création de cette usine, qui répond au cap voulu par l'État en termes de transition écologique, se heurte à des contretemps administratifs.

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, après avoir étudié le dossier, a estimé nécessaire la réalisation d'une étude d'impact, en complément des données déjà fournies lors du travail préalable. « Nous devons répondre aux exigences d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), qui est donc soumise à autorisation à ce titre. Pour un centre de tri, c'est extrêmement rare », assure le président de la Société publique locale (SPL) Unir1, Cédric Van Vooren, par ailleurs maire de Vezières.



Le début des travaux du centre de tri des déchets recyclables, à cheval entre Loublande et La Tessoualle. (Photo: Courrier Ouest)

« Nous ne sommes pas à l'abri d'un grain de sable », prévient Cédric Van Vooren. Le calendrier aujourd'hui fixé se base donc sur des considérations optimistes. Il repose sur une enquête publique en septembre. Le dépôt du permis de construire en novembre et un début des travaux en mars 2024. Quatorze mois de chantier sont annoncés, ce qui laisse entrevoir une ouverture mi-2024.

Ce report n'est pas neutre sur le plan financier pour les collectivités partenaires. « Le tri actuel n'est pas au top, des matières ne peuvent pas être valorisées. Sur l'ensemble des collectivités, on estime que l'absence de cet outil mutualisé coûte un million d'euros par an », situe Cédric Van Vooren.

Il y a donc urgence à aboutir, d'autant qu'il faut aussi « tenir compte de l'impact carbone. En l'état, 850 000 kilomètres sont parcourus par an pour le tri de ces déchets dans les territoires concernés. À terme, ce sera 570 000 kilomètres. » Un argument qui permettra peut-être de limiter les réticences de riverains qui, eux, ont bien noté que l'ouverture de l'usine se traduira par le passage de 40 camions supplémentaires au quotidien. Une donnée dont il a été question hier soir, à l'occasion d'une réunion publique de concerta-

tion organisée à Mauléon. Pour rappel, la construction de cette nouvelle usine est estimée à 34 millions d'euros HT. Son exploitation a été attribuée pour six ans et deux ans de plus en option) aux sociétés Brangeon et Sécé. Les retombées locales sont importantes. Le cabinet thoursais Triade (architecture) et l'entreprise cerizienne EGDC (gros œuvre) ont ainsi été retenus. Entre 50 et 70 emplois seront créés sur site.

Fabien GOUAULT

A SAVOIR Un large rayonnement

Le futur centre de tri de déchets recyclables est porté par la Société publique locale Unir1, constituée de 13 collectivités couvrant l'ensemble des Deux-Sèvres (79), le Choletais et les Mayeuges en Maine-et-Loire (49), le Vignoble Nantais, le Pays d'Ancois et toute une partie du

nord de la Loire-Atlantique (44), ainsi qu'une partie du Nord-Vendée (85) et le Loudunais (Nièvre, 86). Son rayonnement couvrira un territoire d'un peu plus d'un million d'habitants. 48 000 tonnes d'emballages ménagers y convergeront chaque année.

LOGEMENT

Les Offices publics de l'habitat taclent le président de la République

Conseiller à la fédération des Offices publics de l'habitat (OPH) et président de l'Union régionale des OPH des Pays de la Loire, le Choletais Jean-Claude Besnard citait par exemple le constat dressé par la Fondation nationale Abbé-Pierre sur l'échec de la politique du logement social du quinquennat de M. Macron. « Pour notre Fédération, ce n'est pas en ponctionnant nos organismes de logement social qu'on accroît nos capacités d'investissement (plus de deux milliards d'euros par an), poursuit Jean-Claude Besnard. Le véritable cause de cette production en baisse est le désengagement de l'État, tant sur l'aide à la pierre que sur l'aide à la personne. Stigmatiser nos organismes HLM, est-ce pour masquer l'échec de la politique du logement social de ce gouvernement ? » Il conclut : « Nous rappelons que



Le Choletais Jean-Claude Besnard est président de l'Union régionale des Offices publics de l'habitat. (Photo: Courrier Ouest)

nos restons mobilisés pour répondre à l'ensemble des trois défis : la rénovation urbaine, la réhabilitation thermique et la construction neuve. »

CINÉMA



Mevlil Roupaud et Fanny Ardant dans « Les Jeunes Amants ».

- LES SANGES DU 5 FÉVRIER**
- NOUVEAUTÉS DE LA SEMAINE**
CGR CHOLET
- LES JEUNES AMANTS**
Comédie de Céline Sciamma avec Fanny Ardant, Mevlil Roupaud, Cécile de France, France, 2022. A 15h 43, 16h 10, 21h.
- MAISON DE RETRAITE**
Comédie de Thomas Gilou avec Key Adams, Gérard Depardieu, Daniel Prévost, France 2022. A 15 h 20.
- SUPER HÉROS MALGRÉ EUX**
Comédie de Philippe Lachaux avec Philippe Lachaux, Julien Arruti, Tiphaine Bouquet, France 2022. A 11 h 15, 13 h 30, 16 h 15, 20 h 15, 22 h.
- VAILLANT**
Famille de Laurent Zéoune, Canada, France 2022. A 11 h 33, A 11 h, 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45.
- ADIEU MONSIEUR HAFMANN**
199-85
- ADIEU PARIS**
139-85 16h
- EN ATTENDANT BOINGLES**
109-30 16h 15, 21h.
- FÉLIX ET LE TRÉSOR DE BORGŌA**
11h.
- KING'S MAN : PREMIÈRE MISSION**
22h.
- L'AMOUR C'EST BIEN QUE LA VIE**
15h 45.
- LAMB**
003 134-30
- LES BOON'S EN THAÏLANDE**
15h 45.
- LES LEÇONS PERSANES**
Comédie pour adultes et public 18h 30, 19h 45, 20h 15.
- LES MÉSAVENTURES DE JOË**
11h.
- LES PROMESSES**
14h, 19h 45.
- MY HERO ACADEMIA**
13h 30, 15 h 45, 17 h, 20h 30.
- HIGHWAY ALLEY**
19h, 21h.
- PREQUE**
11h 15, 16 h, 18 h 10, 20 h.
- SCREEN**
14h, 16 h 30, 22 h 15.
- SPIDER MAN : NO WAY HOME**
10h 30, 12 h 45, 16 h 45, 20 h 15, 22 h.
- TOUS EN SCÈNE 2**
11h, 13 h 30.
- UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN**
16h.

PRATIQUE

- SANTÉ**
- Pharmacie.** Jusqu'à 22h, pharmacie Beauvais, à La Séguinière. Tél. 02 41 56 90 34. Après 22h, contacter la police au 02 41 64 82 00.
- Médecin.** 116 117 (les 15 cas d'urgence vitale).
- Pompiers.** 18 (portable 112).
- Samu.** 15 (portable 112).
- Centre antipoison.** 02 41 48 21 21.
- UTILITÉ**
- Police municipale.** 02 72 77 22 22.
- Déchetteries.** Cornier et Blanchard de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h.
- Marchés.** Les Halles, de 6 h à 13 h 30 et place du B-Mai, de 7 h à 13 h 30.
- LOISIRS ET CULTURE**
- Piscine GISO et patinoire.** Piscino, de 9 h à midi et de 15 h à 18 h. Patinoire, de 14 h 30 à 18 h 30 et de 21 h à nuit.
- Médiathèque.** De 10 h à midi et de 15 h à 18 h.
- Ludothèque.** De 10 h à midi et de 15 h à 18 h.
- Musée d'Art et d'Histoire et Musée du Textile et de la Mode.** De 10 h à midi, de 14 h 30 à 18 h.

Les futurs ex-Candia sont les bienvenus à L'Abeille

L'Abeille est prête à accueillir les salariés de la laiterie Candia en quête d'un reclassement après la fermeture annoncée du site de Campbon (Loire-Atlantique).



Le savoir-faire des salariés du site Candia de Campbon intéresse L'Abeille, en plein recrutement pour lancer une usine intégrant l'emballage et la mise en briques de lait. (Photo: Courrier Ouest)

Une centaine de kilomètres. C'est ce qui sépare Campbon de Cholet, où est implantée l'usine d'emballage L'Abeille (groupe Laiterie Sait-Denis de l'Hôtel dans le Loiret). Les regards se sont tournés vers elle après l'annonce, cette semaine, de la fermeture de la laiterie Candia à Campbon, en Loire-Atlantique. Prévue pour le deuxième trimestre 2023, cette fermeture concerne 161 salariés et autant de potentiels candidats à L'Abeille. Embouteilleur de Cholet.

Car le deuxième trimestre 2023 est aussi la période durant laquelle les premières bouteilles de la nouvelle usine choletaise devraient s'aligner sur les tapis des chaînes d'emballage. Le groupe LSDH projette d'embaucher une centaine de per-

sonnes supplémentaires dans les mois à venir. Et d'intégrer dans ce nouveau site, en cours de construction à Mazières-en-Mauges, des lignes dédiées au lait, une nouveauté

encouragée donc le directeur du site choletais, Christophe Létoublon, contacté hier.

« Campbon-Cholet, ça fait loin » L'ancien salarié de Candia, qui « connaît bien » l'usine de Loire-Atlantique, temporeuse toute fois ses propres espoirs : « Campbon-Cholet, c'est une centaine de kilomètres. Ça fait loin. Il faudrait que Candia propose dans son Plan de sauvegarde de l'emploi des aides au déménagement incluant l'usine de Cholet. » Même si Candia et LSDH restent concurrents. Par ailleurs, les appels du pied de la Région Pays de la Loire au directeur général de LSDH, Emmanuel Vasseineix, pour reprendre le site Candia restent vains. Christophe Létoublon confirme que ce rachat « n'est pas du tout à l'ordre du jour ». D'autant que le groupe du Loiret va, déjà, déboursier plus de 130 millions d'euros pour le nouveau site de L'Abeille.

Fabien LEDUC

LE BOCAGE - LA GÂTINE

LA CHAPPELLE-SAINT-LAURENT
800 € des chasseurs à France Parkinson



Francis Ayrault, Katia Bodinier et David Mineur.

Samedi dernier, en présence de Francis Ayrault, membre du bureau de la Diane chapeleuse, David Mineur, secrétaire, Katia Bodinier, déléguée France Parkinson 79 et Patrick Bodinier son époux, un chèque de 800 € a été remis à France Parkinson. Le 18 décembre dernier, une cinquantaine de chasseurs de l'ACCA La Diane chapeleuse s'étaient réunis pour organiser une « passée aux canards » à but lucratif autour de quatre étangs privés. La crise sanitaire a empêché le repas prévu ensuite et les organisateurs ont opté pour un repas à emporter préparé par le boulanger de la commune.

Les bénéfices de la journée ont été reversés à France Parkinson. Les chasseurs indiquent : « C'est la seconde année que nous faisons un don à cette association, car nous avons dans nos amis chasseurs plusieurs personnes touchées par cette maladie, et nous pouvons constater chaque jour les efforts endurés. Nous remercions aussi les propriétaires d'étangs, les membres du bureau et leurs conjoints, les chasseurs et les donneurs. » Katia Bodinier indique : « Le don sera utilisé en partie pour la recherche, pour les activités des malades, pour organiser des groupes de parole pour les aidants et les malades. Je tiens à remercier Francis Ayrault et les chasseurs de l'ACCA ».

France Parkinson : <https://www.franceparkinson.fr>

COMMUNES EXPRESS

CERIZAY
Mémento. Piscine Aquadell : de 9 heures à 12 h 30. Cinéma Le 7e art : « Adieu Monsieur Haïmann », à 14 h 30. Tendres et saignants, à 17 heures. Les Leçons pressenties, à 20 h 30.

MAULÉON
Cinéma Le Castel. « Oustreham », à 15 heures.

MONCOUTANT
Mémento. Cinéma Le Stella : « Tendres et saignants », à 14 h 30. « En attendant Bojangles », à 17 h 00. « Romy », à 20 h 30. Cérémonies religieuses : communauté catholique, messes à 9 h 30 à Ploë, à 10 h 30 à Scillé, Moutiers-sous-Chentemerie et Moncoutant ; culte protestant à 10 h 30 au temple.

ARGENTON-LES-VALLEES
Cinéma Le Commynes. « Vallance », à 11 heures. « The King's Man : première missions », à 20 h 30.

LAPEYRATE
Conseil municipal. Il sera tenu mardi à 20 h 30 à la salle du Milleclub. À l'ordre du jour : renouvellement convention avec le comité de gestion 79 ; contrat Fido ; remboursement d'une cavagne ;oyer local ; 11 bis rue de la Vallée ; motion présentée par l'association Voie Rapide 147-149 et questions diverses.

MAULÉON

Un centre de tri... et d'intérêt !

Les questions n'ont pas manqué vendredi soir, à la Passerelle, lors de la réunion publique portant sur le projet de centre de tri à Loublande.

Une réunion publique était organisée vendredi, à la Passerelle, pour clarifier le projet d'implantation du centre de tri à Loublande (Untri). Une quarantaine de personnes y assistait. Cinq intervenants, en charge du dossier, ont répondu aux interrogations. Avant même que la présentation soit terminée, des personnes les interrompaient.

Acoustique, voies d'accès matières premières, régions

« Quelle hauteur feront les bâtiments ? L'acoustique a-t-elle été étudiée ? Y a-t-il du bois prévu dans la construction ? Pourquoi ce dossier a-t-il été retardé ? Quelles voies d'accès avez-vous prévues ? Tenez-vous compte des haies, de la zone humide, de l'environnement et de la biodiversité ? Comment bien faire quand les matières premières augmentent ? Quelle complexité alors que la zone touche deux régions ? Quel trafic routier ? S'agit-il d'un centre de tri ou de traitement ? Quelle exhalation connaîtra-t-il dans 10 ou 20 ans ? Allez-vous imposer des camions au GNV (gaz naturel pour véhicule) ? Avez-vous prévu des panneaux photovoltaïques ? Comment allez-vous faire tourner les machines ? Des salariés sont attendus, la plupart en insertion, comment vont-ils venir et où logeront-ils ? Le PLU est-il bien étudié ? »

À toutes ces interrogations, les



Une quarantaine de personnes assistent à cette réunion.

intervenants ont essayé d'apporter des réponses. « La hauteur maximale des bâtiments est de 18 m » ; « l'acoustique est étudiée dans l'étude d'impact » ; pas de réponse pour le bois. « rien n'est figé, c'est d'abord une réflexion commune » ; « le retard est dû à la demande d'une déclaration environnementale menée en parallèle avec l'étude d'impact » ; pas d'aménagement routier particulier envisagé (malgré le souhait des riverains) ; l'environnement sera préservé, la zone humide maintenue et davantage de haies créées ; « c'est la formule de révision des prix qui nous inquiète, on a intérêt que ça se fasse rapide-

ment dans de bonnes conditions... l'impact se répercutera sur le coût d'investissement » ; il y a intérêt commun, donc consensus entre les régions ; 40 à 50 véhicules par jour attendus (un riverain souhaite le rajout d'une bretelle afin de diviser par deux le trafic) ; « c'est un centre de tri, on parle de la poubelle jaune, nous allons trier les emballages pour les valoriser » ; « il n'y aura pas d'évolution du périmètre (3 collectifs), la seule évolution sera le tonnage, sans dépasser sa limite maximale, soit 48 000 tonnes par an » ; pas de réponse, le transport est à définir ; « pas de panneaux photovoltaïques, car ils compliqueraient les interventions en cas d'incendie. Les assurances sont entre » ; « les machines fonctionneront à l'électricité » ; « concernant les salariés, on n'est pas avancé plus que cela, les bus seraient une bonne chose, mais pour l'instant, nous n'avons pas de réponse à donner ».

Une personne dans la salle s'est exclamée : « Les haies c'est secondaire, le plus important c'est le stockage ! ». Et d'ajouter : « Les cartes utilisées pour le PLU sont faussées, notamment chez moi. On a été trompé, on a besoin d'être rassuré ! ». Enfin, une autre personne a reproché à Loublande de ne pas avoir de logements disponibles, ni de projet immobilier. « on doit réfléchir sur la demande locale, pas sur l'ensemble du territoire ».



Recht - Gabriel Tassin

CERIZAY

L'Union nationale des combattants enfin réunie

Après une année quasi sabbatique, la section locale Cerizay-Montrevers de l'Union nationale des combattants a renoué samedi 22 janvier avec ses activités de terrain auprès de ses adhérents en organisant son assemblée générale à la salle Victor-Hugo de Cerizay.

Le toilettage des statuts

En amont, une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée afin de procéder à un toilettage des statuts de l'association, surtout pour valider la fusion des sections en accordant Montrevers au nom de Cerizay. Une façon aussi de matérialiser davantage la collaboration lancée depuis pas mal d'années entre les deux communes, notamment en ce qui concerne les cérémonies liées à la commémoration du 24 août 1944. Quant à l'assemblée générale proprement dite, mention a été faite du décès de 15 adhérents depuis le début de la pandémie, ce qui a motivé une minute de silence de la part de l'assistance. Les rapports ont fait état du maintien des cérémonies mais en comité très restreint et de



Le bureau de l'UNC locale Cerizay-Montrevers avec le président, Ricoul Vessière, entouré de Roland Defrance, secrétaire, Daniel Pineau, vice-président, et Claude Pailletier, trésorier.

l'annulation de la plupart des habituelles activités, ce qui a contribué à observer un résultat déficitaire du compte d'exercice 2021, déficit légèrement accentué par la diminution de la subvention municipale.

Le tiers sortant réélu

Une action a été menée pour que les épouses veuves des adhérents décédés soient bénéficiaires de l'ONAC. Les élections ont permis à l'ensemble du tiers sortant d'être réélu ainsi qu'à quatre autres membres supplé-

mentaires d'intégrer le conseil d'administration dans le cadre d'élections complémentaires. Quant aux principaux projets, ils consistent surtout à retrouver les traditionnelles activités d'avant-Covid à savoir un pique-nique, un voyage, le banquet du 11 Novembre ouvert à toute personne sur inscription, les commémorations sans les contraintes de ces dernières années et le pèlerinage à Lourdes pour les anciens d'Algérie.

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Un prix spécial pour la 31^e course



Christophe Moreau, Francis Gallédrot, Patrick Guichard et Roger Hugonnet, organisateurs de la course de la Viette.

Mercredi 26, les organisateurs de la course de la Viette se sont réunis pour mettre au point la 31^e édition qui aura lieu dimanche 15 mai.

Patrick Guichard, accompagné de Francis Gallédrot, responsable de la course, entourés de représentants d'associations – familiale rurale de Soutiers, tennis de Beaulieu-Vouhé, ACCA Saint-Pardoux-Soutiers, les donneurs de sang de Beaulieu-Vouhé – de quelques bénévoles et de Christophe Moreau, employé à la laiterie de la Viette représentant la directrice qui n'a pu être présente, se sont entretenus avec Roger Hugonnet et Didier Chollet du vélo-club Châtillonnois afin de préparer au mieux la manifestation. Patrick Guichard a souligné : « Malheureusement pendant ces deux dernières années, nous avons dû faire sans ». Avec l'annonce de la

fermeture de la laiterie de la Viette, il poursuit : « Il va falloir trouver des solutions pour que ce ne soit pas la dernière ».

200 coureurs attendus
Roger Hugonnet indique : « En ce début de saison, on ne sait pas si les licences sont réparties, nous sommes dans l'incertitude comme toutes les associations. » Confiant, n'ayant pas de courses majeures à cette date, 200 coureurs sont attendus au départ. Le circuit de 9 km reste le même, avec un nombre de tours différents en fonction des catégories. Les règles sanitaires en cours seront appliquées. Un hommage en la mémoire de Guillaume Poubiane, responsable production Eural à la laiterie de la Viette, décédé il y a deux ans, sera rendu avec le trophée du vainqueur.

DOUX

« La salle polyvalente, projet de l'année »



Lucien Jolivot, maire : « Le lancement de la procédure d'agrandissement de la salle polyvalente sera le gros projet de cette année ».

Le maire Lucien Jolivot évoque les réalisations 2021 et les projets 2022, sans oublier l'annulation de cérémonies.

Des cérémonies ont été supprimées ?

Lucien Jolivot : « Depuis 2020, nous subissons les mesures sanitaires, ce qui nous a conduits à supprimer tout ce qui traitait de rassemblements tel que le 14 Juillet, les vœux, l'arbre de Noël etc. En 2021, nous avons réussi de justesse à faire le repas des aînés et le père Noël a chargé le conseil municipal de distribuer les jouets au domicile des enfants afin d'éviter tout rassemblement. »

Quels sont les projets de 2022 ?

« L'enfouissement des réseaux va se poursuivre. Les travaux sont en cours rue du Monclay. Le gros projet va être le lancement de la procédure de réaménagement et d'agrandissement de la salle polyvalente. Le maître d'œuvre va être choisi au cours de ce trimestre, viendront ensuite l'esquisse, les appels d'offres et le dépôt du permis de construire pour un début des travaux en 2022 et une mise en service en 2024. »

Comment se porte la commune ?

« Les finances sont saines, il n'est pas prévu d'augmentation du taux des taxes communales. Côté population, nous étions à 290 habitants au dernier recensement, il y en a aujourd'hui 244, le recensement de l'année prochaine devrait confirmer cette hausse. J'attends avec impatience la fin de ce Covid pour que nous reprenions une vie normale, certes avec du retard, mais dans de bonnes conditions. Mal-

Comment s'est déroulé le 2021 ?

« Comme beaucoup de mes collègues, nous n'avons pas pu mener à bien tous nos projets. Néanmoins, nous avons limité les dégâts et fait en sorte que nos travaux se réalisent, certes avec du retard, mais dans de bonnes conditions. Mal-

Bilan de la concertation

La concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Cholet, pour le projet de l'entreprise THALES, s'est tenue du 9 novembre 2021 au 3 mars 2022

1/ Une information efficace du public

La publicité annoncée lors de la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public a bien été réalisée :

- Une insertion presse a été réalisée au début de la concertation.
- Une insertion presse a été réalisée pour annoncer la clôture de la concertation.
- Un avis visible de l'espace publique a été affichée à l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet.
- Un article sur le site internet urbanisme.cholet.fr était consultable.
- Un article dans le " Synergences Hebdo " a été inséré.

Les preuves de ces insertions sont proposées en annexe à ce bilan.

2/ Un dossier aisément consultable

Un dossier de consultation permettant au public d'avoir une information suffisamment claire sur la mise en compatibilité du PLU et ses incidences sur l'environnement a été tenu à la disposition du public :

- à l'Hôtel de Ville de Cholet/Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet
- sur urbanisme.cholet.fr.

Le public s'est peu mobilisé pour consulter le dossier papier. En revanche, le dossier dématérialisé a été téléchargé à 171 reprises. Rappelons que la concertation s'est déroulée dans un contexte sanitaire particulier avec l'épidémie de la COVID-19. S'il n'y a pas eu de mesures de restriction des déplacements et d'accès aux lieux de consultation des dossiers, le public, encouragé par la publicité qui a été faite autour de cette concertation, a privilégié les modes dématérialisés d'information.

3/ Aucune observation

Le public a pu participer à la concertation :

- sur le registre joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet et à la mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62 111, 49 321 CHOLET CEDEX,
- par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr (objet : observations – Mise en compatibilité du PLU Cholet).

Malgré cet ensemble de dispositif de participation du public, aucune observation n'a été émise.

Conclusion

La concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cholet s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Le public a été largement informé des possibilités de consultation du dossier, et de sa capacité à participer à la concertation. Le dossier était de qualité et permettait une prise d'information aisée. Malgré un contexte sanitaire qui a probablement dissuadé certain d'une consultation physique du dossier, le public s'est significativement saisi des modes de consultation dématérialisés du dossier.

En revanche, aucune observation n'a été émise. Les modes de participations étaient classiques et correctement mis en œuvre, et n'ont ainsi pas été à l'origine d'une contrainte quelconque dans l'expression du public. L'absence d'expression du public est ainsi interprétée soit comme un désintérêt du public pour ce projet, soit comme un signal d'approbation tacite.

ANNEXES

- 1- Insertions presses
- 2- Certificat d'affichage
- 3- Impression écran cholet.fr
- 4- Extrait du Synergences Hebdo
- 5- Registres clôturés

CARNET DU JOUR

LÉGALES

SPECIAL NOËL

Le Courrier de l'Ouest

Abonnez-vous vite !

50€ pour 3 mois

Chaque jour, votre journal livré chez vous avant 7 h 30 + un accès numérique à partager avec 4 de vos proches

Envoyez le bon sans affranchir à : Service Clients, Ligne réponse 94114, 35099 Rennes Cedex 9

02 41 80 88 80 (hors d'abonnement) CODE : S211CNOE / APSC du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

Gagnez du temps : abc.courrierdelouest.fr/oe

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Le Courrier de l'Ouest :

Pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 50€ au lieu de 97,20€*, soit 48% de réduction + OFFERT, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

Je complète mes coordonnées ou celles du bénéficiaire

Mère P.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel. : _____

Email : _____

* Voir conditions sur abc.courrierdelouest.fr/oe. Début de l'abonnement le 26/12/2023.

Visite d'annonce réservée aux professionnels de la presse écrite. Le Courrier de l'Ouest est un journal quotidien de presse écrite. Il est édité par le Groupe Eyedea, filiale de la société Eyedea SAS, au 10, rue de la République, 92100 Nanterre. Le Courrier de l'Ouest est imprimé sur papier recyclé. Le Courrier de l'Ouest est imprimé sur papier recyclé. Le Courrier de l'Ouest est imprimé sur papier recyclé.

Je règle 50€ par :

chèque bancaire ou postal à l'ordre du Courrier de l'Ouest

Date et signature obligatoires : _____

Vous préférez régler par carte bancaire ? Rendez-vous sur abc.courrierdelouest.fr/oe

Chaque fin de semaine : votre quotidien et son TV Magazine



Le supplément TV Magazine Ouest est diffusé sur les abonnements 14, 22, 29, 35, 44, 42, 50, 53, 66, 61, 72, 95.

Le Courrier de l'Ouest

Le Maine Libre

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposer, gratis et sans vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : Médialex : tél. 02 59 29 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence applicable dans l'Etat de l'Union européenne du 7 décembre 2010 : 4,37 € la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2015-1547 du 28 décembre 2015, les annonces légales portant sur les sociétés et titres de commerce extérieur et publiées dans les journaux d'annonce légale, sont obligatoirement réalisées en ligne dans une base de données européenne centralisée. www.european-crs.eu

Avis administratifs

Agglomération du CHOLETAIS (ADC) Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Cholet et de sa commune associée de Puy-Saint-Bonnet Définition des modalités de la concertation préalable

AVIS

Par délibération en date du 22 janvier 2023, le conseil de communauté de l'ADC a approuvé les modalités de concertation préalable de la mise en compatibilité du PLU de la ville de Cholet et de sa commune associée de Puy-Saint-Bonnet. Cette délibération, ainsi que l'annexe à la concertation, sont tenues à la disposition du public à compter de cette date et jusqu'au 15 février 2024, à l'adresse suivante : la mairie annexée du Puy-Saint-Bonnet aux heures habituelles d'ouverture au public.

Agglomération du CHOLETAIS (ADC) Engagement de la déclaration de projet important mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Villiers

AVIS

Par délibération en date du 10 décembre 2023, le conseil de communauté de l'ADC a engagé la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU de Villiers.

La déclaration de projet important est affiché à l'adresse suivante : la mairie de Villiers aux heures habituelles d'ouverture au public.

Notre publication adhère à :

A R P P

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant notre publication sont à adresser à :

A R P P

autorité de régulation professionnelle de la publicité

20 rue Auguste Vachon
35000 Paris
www.arpp.fr

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser à :

Social - handicap

Les autistes ont droit à une aide qui réponde à leurs besoins

L'allocation d'aide à un autiste doit en premier lieu tenir compte de ses besoins et difficultés spécifiques, et non seulement de critères techniques ou juridiques de prise en charge, a jugé le Cour de cassation.

Des parents avaient formé un recours en se voyant refuser l'aide liée au handicap de leur enfant parce que la méthode d'aide utilisée n'était pas officiellement reconnue.

Mais la loi, dans le cadre de l'action sociale des familles, prévoit une aide d'abord liée aux besoins, à rappeler à Cour de cassation, qui a appliqué ce principe avant les critères juridiques de prise en charge.

La question se posait pour un enfant de 5 ans. Les parents se voyaient refuser les aides liées à la gravité du handicap, de 6e catégorie, c'est-à-dire d'un handicap qui oblige l'un des parents à ne pas travailler ou à recourir à plein temps à une tierce personne rémunérée.

Le motif du refus par les autorités départementales et par le Cour de cassation de l'admission de la méthode était que celle-ci n'était pas reconnue officiellement par la Haute autorité de santé. Or, les organismes chargés de dispenser les aides doivent suivre les recommandations de cette Haute autorité, créée en 2004 pour recommander notamment les soins à apporter et les délais en vue de leur remboursement.

Le Cour de cassation, saisi par les parents, a écarté ces arguments liés à la technique et aux principes juridiques des attributions d'aides. Il faut cibler tout d'abord les besoins et définir ensuite des critères spécifiques de l'aide, à elle-même, et rechercher à cette méthode, bien que non recommandée, n'était pas la mieux adaptée aux besoins et difficultés spécifiques de ce patient. (Cass. Civ. 2, 8/11/2016, G 17-19-556).

MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

LACENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

2- Certificat d'affichage



Le 04 MARS 2022

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel - Habitat

N/RÉF : 2022/21 CA

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, Président de l'Agglomération du Choletais, certifie que l'avis d'information de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cholet pour le projet de l'entreprise THALES a bien été affiché aux portes de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet du 26 novembre 2021 au 03 mars 2022 inclus.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gilles Bourdouleix".

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de l'Agglomération du Choletais
Député honoraire



Accueil > Actualités > Infos Urbanisme

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cholet - Concertation préalable

Mise à jour le 13/12/2021 - La 606 fois



Afin de permettre le projet de THALES à Cholet, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est nécessaire.

Une concertation est ouverte au public dans le cadre de cette procédure, engagée par délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) en date du 22 novembre 2021.

Objet de la procédure

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cholet poursuit deux objectifs :

- > déclarer d'intérêt général du projet porté par le groupe THALES au lieu dit La Touche,
- > mettre en compatibilité le PLU de Cholet en conséquence.

Toute information concernant le dossier ou les modalités de concertation peuvent être demandée auprès de l'Agglomération du Choletais :

- > par courriel : amenagement-adc@choletagglomeration.fr
- > par téléphone : 02 44 09 25 94

Accès au dossier

Le dossier de concertation est accessible :

- > en téléchargement : [résumé non technique](#)
- > en version papier consultable à l'Hôtel de Ville de Cholet/Hôtel d'Agglomération du Choletais, aux horaires habituelles d'ouverture.

Compte tenu de l'épidémie de coronavirus, le public est invité à privilégier l'accès dématérialisé au dossier.

Participation du public

Le public pourra formuler ses observations pendant la période de la mise à disposition :

- > sur le registre joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet et à la mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet,
- > en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62 111, 49 321 CHOLET CEDEX,
- > par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr (objet : observations – Mise en compatibilité du PLU Cholet).

En égard à la situation sanitaire, le public est invité à utiliser les modes de participation dématérialisés.

Partager cet article



LE TEMPS D'UNE PARENTHÈSE



MES SERVICES EN LIGNE



BRÈVES

Nuaillé - Attention collecte déchets perturbée vendredi 21 janvier
Ajouté le 21/01/2022

Crématorium du Choletais. Fermeture exceptionnelle
Ajouté le 18/01/2022

Assemblée Générale C4X4C
Ajouté le 11/01/2022



SORTIR DANS LE CHOLETAIS

Février 2022						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						
Mois précédent			Mois suivant			

Par thème

Par lieu



VIE DU TERRITOIRE

Lys-Haut-Layon - Les adresses ont été normalisées

Le déploiement de la fibre optique nécessite une adresse précise pour chaque habitation, activité ou entreprise. La Commune a donc entrepris une démarche d'adressage qui a également permis d'éliminer certains doublons.

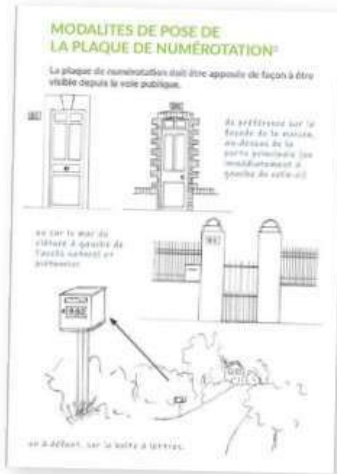
Afin de faciliter l'intervention des services de secours, l'acheminement du courrier et des colis et le déploiement de la fibre optique, la Commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise. Pour être raccordée à la fibre optique, chacun doit, en effet, disposer d'une adresse complète et unique afin de déployer au mieux le réseau.

L'absence de numéro, les doublons (lieux-dits et voies portant le même nom à Lys-Haut-Layon), etc., sont autant d'anomalies qui freinent le bon déploiement de la fibre optique. La correction de ces anomalies, qui conduit à modifier ou compléter certaines adresses, permettra également d'améliorer les déplacements des secours, des opérateurs des services publics et commerciaux, des transporteurs, les acheminements postaux et la géolocalisation (GPS).

Une plaque à poser

Les habitants concernés par une modification de leur adresse ont déjà reçu une enveloppe de la mairie contenant un courrier explicatif et un kit d'information pour réaliser ces démarches de modification d'adresse. Ceux qui n'ont pu se rendre à la permanence, en mairie déléguée de Vihiers, pour le retrait des plaques de numérotation peuvent à présent la retirer à l'accueil de la mairie de Lys-Haut-Layon, munis du courrier reçu.

La plaque doit être posée, de préférence, sur la façade de la maison, au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte à lettres. Elle doit être absolu-



ment visible de la voie publique pour permettre aux secours et aux livreurs de se repérer facilement. Si l'habitation est éloignée de la boîte aux lettres, il convient de positionner la plaque de numéro sur celle-ci au plus près de la route.

Un kit d'accompagnement

Toutes les nouvelles adresses sont actuellement enregistrées par la Commune sur la base Adresse nationale, en lien avec la plupart des services publics et de nombreux opérateurs privés. À terme, l'ancienne adresse ne sera plus reconnue par ces différents organismes. La Commune invite donc à réaliser, dans les meilleurs délais après la réception du courrier, les démarches administratives de modification d'adresse auprès des organismes auxquels chacun est rattaché. Elle met d'ailleurs à disposition de ses concitoyens, un kit d'information en ligne « communiquer votre nouvelle adresse », sorte de tutoriel décrivant chaque étape de la démarche à accomplir sur : www.service-public.fr.

Attention: les personnes qui changent de numéro mais pas de nom de voie ou qui habitent un lieu-dit désormais complété d'un numéro doivent également effectuer les démarches administratives pour modifier leur adresse.

Infos:

Services techniques de Lys-Haut-Layon
Tél. : 02 41 85 29 01

Cholet et Le Puy-Saint-Bonnet - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : concertation préalable



La mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme (PLU) pour le projet de l'entreprise Thales poursuit l'objectif d'ouvrir à l'urbanisation un secteur de 5,11 ha et de modifier l'orientation d'aménagement du secteur. Une concertation préalable est ouverte jusqu'au jeudi 3 mars prochain, à 17 h 30.

Le public est invité à prendre connaissance du dossier sur : urbanisme.cholet.fr ou à l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération de Cholet aux horaires habituels d'ouverture.

Il peut participer à cette concertation :
- par mail : amenagement-adc@choletagglomeration.fr,
- par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais, Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62 111, 49321 Cholet Cedex,
- en utilisant le registre mis à disposition à l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération de Cholet.



ÉCONOMIE / EMPLOI

Cholet - #TousMobilisés avec Pôle emploi

> Vendredi 25 février, à 9 h, dans les locaux de Pôle emploi à Cholet

Pôle emploi organise un job dating en partenariat avec une entreprise d'insertion du Choletais, qui propose des missions en industrie, BTR, etc.

> Vendredi 25 février, à 14 h, dans les locaux de Jeanneau à Cholet

Pôle emploi organise une présentation de l'entreprise Jeanneau, fabricant de bateau (groupe Beneteau) et des différents postes de menuisier, stratifeur, accastilleur, électricien. Une visite des ateliers précèdera des entretiens individuels.



Infos et inscriptions obligatoires:

Pôle emploi
24 rue du Carteron à Cholet
Tél. : 02 72 62 70 48



Département de MAINE-ET-LOIRE

Agglomération du Choletais

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

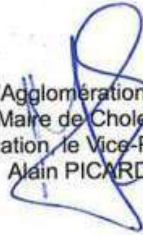
**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DE LA VILLE DE CHOLET ET DE SA
COMMUNE ASSOCIÉE DU PUY-SAINT-BONNET**

**Hôtel de Ville de Cholet / Hôtel d'Agglomération
du Choletais**

En exécution de la délibération n°V-3 du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais, en date du 22 novembre 2021, je soussigné, Monsieur Alain PICARD, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, ai ouvert ce jour le présent registre coté pour recevoir les observations du public.

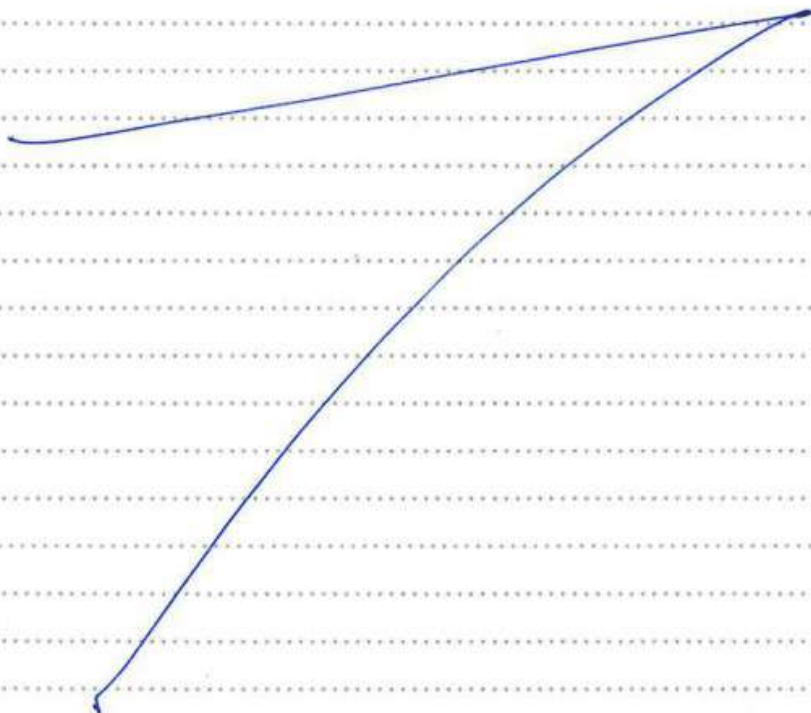
À CHOLET, le 22 NOV. 2021

Le Président de l'Agglomération du Choletais,
Maire de Cholet,
par délégation, le Vice-Président,
Alain PICARD



Observations du public

Registre clôturé le 04/03/2022 à 9h00 par
Alain Picard, Vice Président de l'Agglomération
du Choletais



A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be the initials 'AP' followed by a flourish.

Département de MAINE-ET-LOIRE

Agglomération du Choletais

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE CHOLET ET DE SA COMMUNE ASSOCIÉE DU PUY-SAINT-BONNET

Mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet

En exécution de la délibération n°V-3 du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais, en date du 22 novembre 2021, je soussigné, Monsieur Alain PICARD, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, ai ouvert ce jour le présent registre coté pour recevoir les observations du public.

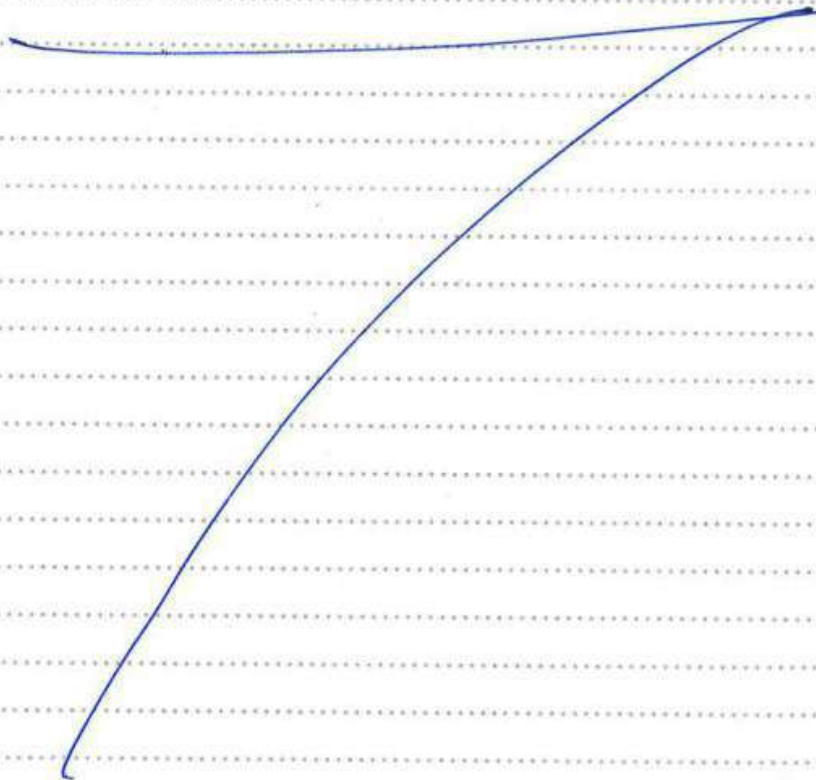
À CHOLET, le 22 novembre 2021

Le Président de l'Agglomération du Choletais,
Maire de Cholet,
par délégation, le Vice-Président,
Alain PICARD



Observations du public

Registre cloturé le 04/03/2022 à 9h00
par Alain Picard, Vice-Président de l'
Agglomération du Choletais.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, located in the bottom right corner of the page.

Département :
MAINE ET LOIRE
Commune :
TOUTLEMONDE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

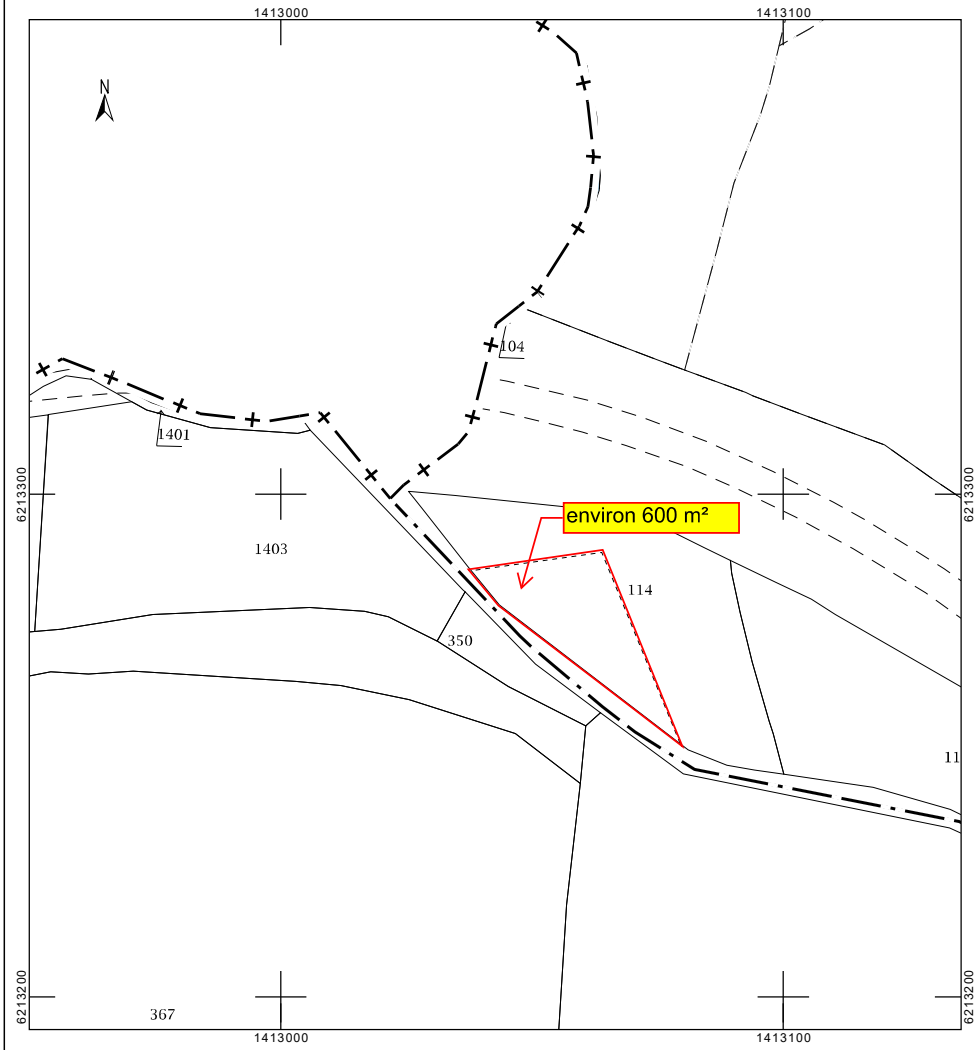
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHOLET
42 RUE DU PLANTY 49300
49300 CHOLET
tél. 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87
cdif.cholet@dgfip.finances.gouv.fr

V-6

Section : AD
Feuille : 000 AD 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 04/03/2016
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHOLET
42 RUE DU PLANTY 49300
49300 CHOLET
tél. 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87
cdif.cholet@dgif.finances.gouv.fr

V-7

Section : C
Feuille : 000 C 01

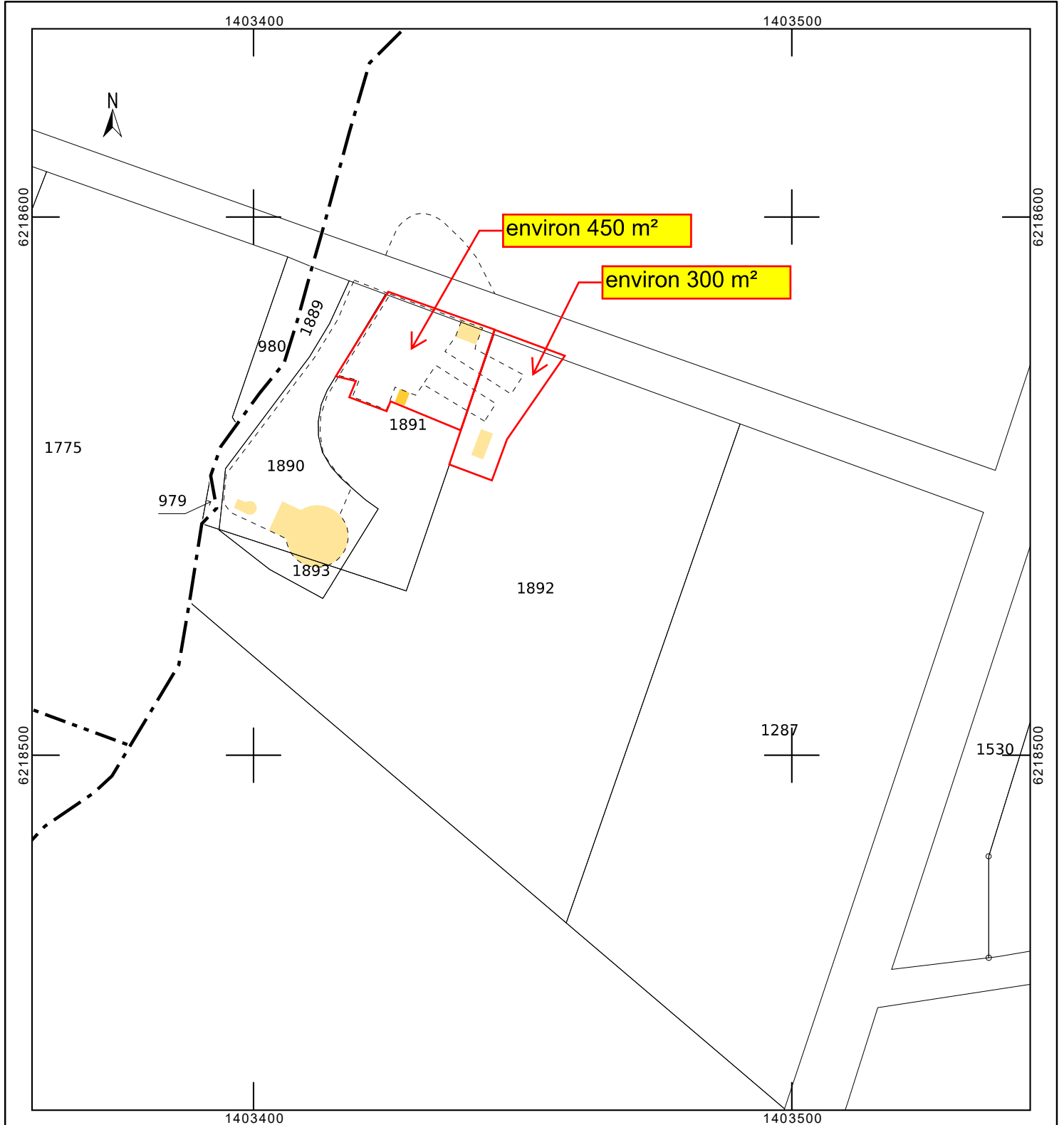
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/01/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



CONTRIBUTION FINANCIERE
VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montants</u>
Madame M. BARBEAU	250 €
Madame M. BATARDIERE	250 €
Madame M. BOURASSEAU	250 €
Madame C. CHARRIER	250 €
Madame F. CHARRIER	250 €
Monsieur N. CHARRIER	250 €
Madame M-C. CHAUVIGNE	250 €
Madame I. CHOLLET	250 €
Monsieur A. DEWEVRE	250 €
Madame C. DEWEVRE	250 €
Monsieur Y. DROILLARD	250 €
Monsieur C. DUGAST	250 €
Monsieur D. DURAND	250 €
Monsieur A. FUSS	250 €
Madame C. GABARD	250 €
Monsieur M. GABARD	250 €
Monsieur P. GUEDON	124,75 €
Madame A. HERMOUET	250 €
Madame A. LAURENT DE LA BESGE	250 €
Madame M. LEGER	250 €
Monsieur P. LEISSLER	250 €
Madame E. LEMASLE	250 €
Madame C. L'HOMMELET	250 €
Madame L. LUQUIAU	250 €
Monsieur P. MASSON	250 €
Madame D. MIT	199,75 €
Madame C. POUPIN	150 €
Madame J. RICHARD	250 €
Monsieur C. ROYER	250 €
Madame M. ROYER	250 €
Madame F. SECHE	250 €
Monsieur B. TRICOIRE	250 €
Madame L. TRICOIRE	250 €
Madame A. VALLEE	250 €
Monsieur N. et Mme M. VIEN	250 €
<u>35 bénéficiaires</u>	<u>8 474,50 €</u>